

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1884

28 juillet 2015

SOMMAIRE

2 boulevard Konrad Adenauer S.à r.l.	90429	La Varenne Spécialité Gastronomie Holding	90423
Aberdeen European Balanced Property Fund SICAV-FIS	90428	Le Rocher	90424
Aberdeen Management Services S.A.	90427	Livingroom S.A.	90411
Ad.pwm	90428	Logistis Italia Luxembourg S.à r.l.	90426
Aktua Asset Holdings, S.à r.l.	90428	Longbow UK Real Estate Debt Investments II S.à r.l.	90426
Albaach Consult S.à r.l.	90428	Lothian Partners 27 S.à r.l.	90426
Belron International S.à r.l.	90386	Luxembourg Investment Company 54 S.à.r.l.	90427
Canopo	90415	luxracines a.s.b.l. (Portail de la Généalogie au Luxembourg)	90430
Financière Titania S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, (SPF)	90412	luxracines (Généalogie et Histoire locale au Lu- xembourg) a.s.b.l.	90430
Fleet Street Investments	90426	Only For Dogs S.à r.l.	90431
Ixode Investments S.A.	90410	Opacco S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, (SPF)	90413
Jing Tai S.à.r.l.	90424	Pro Performance SICAV-FIS	90422
KEV Germany Industrieweg S.à r.l.	90411	Ries Ingenieurs-Conseils SA	90424
KEV Germany MIX S.à r.l.	90411	Starbut SA SPF	90421
KEV Germany Nikolaistrasse S.à r.l.	90412	Superfund Sicav	90430
KEV Germany RESI S.à r.l.	90412	York Global Finance 53 S.à r.l.	90429
KEV Germany Spittelmarkt 2 S.à r.l.	90413	Zambon Advance Luxembourg S.A.	90414
KEV Germany Spittelmarkt 3 S.à r.l.	90414		
KKH Investments S.à r.l.	90417		
KPI S.à r.l.	90420		
La Joncière Real Estate Partners S.A.	90417		

Belron International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.036.268,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 177.493.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the “Meeting”) of Belron International S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B177.493, incorporated on 16 May 2013 by deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 1302 on 3 June 2013. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by deed of the undersigned notary on 19 June 2014, published in the Mémorial of 2 July 2014 number 1700.

The Meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Me Laurent Constant, maître en droit, residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state as follows:

1. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. This list will remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

2. It appears from the attendance list that the entire corporate capital of the Company and all shareholders are represented at the present Meeting so that the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

3. The agenda is as follows:

Agenda

(i) Cancellation, in accordance with article 9 of the articles of incorporation of the Company, of sixty-eight thousand nine hundred (68,900) BSA Leaver 2013 Shares, eighty thousand two hundred and ten (80,210) Class 2013 Leaver Shares, sixteen thousand two hundred fifty (16,250) BSA Leaver 2014 Shares and thirty-seven thousand and fifty (37,050) Class 2014 Leaver Shares (being a total of one hundred forty nine thousand one hundred and ten (149,110) Class 2013 Shares and fifty three thousand three hundred (53,300) Class 2014 Shares) held by Belron S.A. for zero consideration, consequential reduction of the issued share capital of the Company by an amount of twenty thousand two hundred forty-one Euro (EUR 20,241) to fifty million three hundred sixteen thousand twenty-seven Euro (EUR 50,316,027) and allocation of such amount to the freely available share premium; and consequential amendment of article 5.1;

(ii) Re-composition of the issued share capital and related amendment to the articles of incorporation of the Company by:

- the creation of a new class of shares, namely the “Class 2015” of shares (the “Class 2015”) and the shares thereof, the “Class 2015 Shares” and determination of the rights and obligations thereof as set forth in the Amended and Restated Articles referred to below;

- increase of the issued share capital of the Company to fifty million four hundred seventy-six thousand thirteen Euro (EUR 50,476,013) and issue of one million five hundred ninety-nine thousand eight hundred sixty (1,599,860) Class 2015 Shares with a nominal value and issue price of ten Euro cents (EUR0.10) each (being an aggregate issue price of one hundred fifty-nine thousand nine hundred eighty-six Euro (EUR 159,986)) to the persons in the proportions set forth in the table below;

- confirmation by the subscribers of their subscription to the new Class 2015 Shares as set forth below and confirmation of receipt of payment of the total aggregate issue price in cash by the Company:

	Total number of Class 2015 Shares	Issue Price (EUR)
Belron S.A.	550,020	55,002
Belron Limited	<u>1,049,840</u>	<u>104,984</u>
TOTAL	1,599,860	159,986

- amendment and restatement of the articles of association of the Company in their entirety taking into account inter alia the above items, determining in particular the economic rights attaching to the Class 2015 Shares, and such other changes

as set forth in the amended and restated articles, substantially in the form attached to the proxies to this Meeting (the “Amended and Restated Articles”);

The foregoing having been approved, the Meeting unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to cancel, in accordance with article 9 of the articles of incorporation of the Company, one hundred forty nine thousand one hundred and ten (149,110) Class 2013 Shares (being sixty-eight thousand nine hundred (68,900) BSA Leaver 2013 Shares and eighty thousand two hundred and ten (80,210) Class 2013 Leaver Shares) and fifty three thousand three hundred (53,300) Class 2014 Shares (being sixteen thousand two hundred fifty (16,250) BSA Leaver 2014 Shares and thirty-seven thousand and fifty (37,050) Class 2014 Leaver Shares) held by Belron S.A. for zero consideration and to consequentially reduce the issued share capital of the Company by an amount of twenty thousand two hundred forty-one Euro (EUR 20,241) to fifty million three hundred sixteen thousand twenty-seven Euro (EUR 50,316,027) and to allocate such amount to the freely available share premium. The Meeting resolved to amend article 5.1. as set forth in the amended and restated articles of incorporation below (taking into account the further resolutions).

Second resolution

The Meeting resolved to re-compose the issued share capital as set forth below.

The Meeting resolved to create a new class of shares, namely the “Class 2015” of shares (the “Class 2015”) and the shares thereof, the “Class 2015 Shares” and to determine the rights and obligations thereof as set forth in the Amended and Restated Articles referred to below.

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company to fifty million four hundred seventy-six thousand thirteen Euro (EUR 50,476,013) and to issue one million five hundred ninety-nine thousand eight hundred sixty (1,599,860) Class 2015 Shares with a nominal value and issue price of ten Euro cents (EUR0.10) each (being an aggregate issue price of one hundred fifty-nine thousand nine hundred eighty-six Euro (EUR 159,986)) to the persons in the proportions as set forth below:

	Total number of Class 2015 Shares	Issue Price (EUR)
Belron S.A.	550,020	55,002
Belron Limited	<u>1,049,840</u>	<u>104,984</u>
TOTAL	1,599,860	159,986

Thereupon the subscribers, represented by Me Toïnon Hoss, prenamed, confirm their subscription to the new Class 2015 Shares so issued.

Evidence of the receipt of the issue price of such Class 2015 Shares by the Company was shown to the undersigned notary.

The Meeting then resolved to amend and restate the articles of association of the Company in their entirety taking into account inter alia the above items, and determining in particular the economic rights attaching to the Class 2015 Shares, and such other changes as set forth in the amended and restated articles as set forth below:

AMENDED AND RESTATED ARTICLES OF INCORPORATION

(The Amended and Restated Articles of Incorporation are worded in English, followed by a French translation. In case of divergences, the English version shall prevail)

Art. 1. Denomination. There exists a limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Belron International S.à r.l.” (the “Company”) between the Shareholders and all persons who will become Shareholders thereafter. The Company will be governed by these Articles of Incorporation and the relevant legislation.

Art. 2. Object.

2.1. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

2.2. The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

2.3. The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

2.4. The Company may lend funds, including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

2.5. The Company may give guarantees and grant securities to any party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

2.6. In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.7. Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an undetermined period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 4. Registered Office.

4.1. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation.

4.2. The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

4.3. In the event that the Board of Managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the Board of Managers.

Art. 5. Share capital.

5.1. The issued share capital of the Company is set at fifty million four hundred seventy-six thousand thirteen Euro (EUR 50,476,013) divided into five hundred million one hundred twenty five thousand (500,125,000) Ordinary Shares, one million four hundred thirty thousand three hundred thirty (1,430,330) Class 2013 Shares, one million six hundred four thousand nine hundred forty (1,604,940) Class 2014 Shares and one million five hundred ninety-nine thousand eight hundred sixty (1,599,860) Class 2015 Shares, each with a nominal value of ten Euro cent (EUR 0.10).

5.2. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. Shares may be issued (or repurchased and cancelled) in any Class or new Class without having to issue (or repurchase and cancel) Shares in any other Class or having to respect any ratio.

5.3. Any available share premium or other capital reserves will be freely distributable in accordance with these Articles.

5.4. Any repayment or distribution of share premium or other capital reserves will require to be resolved upon by a General Meeting held before a notary public in Luxembourg and will be subject to the same quorum and majority requirements as for an amendment of these Articles (including as regards cancellations of shares and issued share capital reductions). The notarial deed will be published in order to put interested third parties on notice of the repayment or distribution of share premium or other capital reserves so as to enable them to exercise any rights they may have (if any) in relation thereto. The notarial deed must have been published for 60 days before any payment to the relevant Shareholder (s) of the share premium or other capital reserves repayment or distribution amount can be made.

Art. 6. Economic Entitlement of Shares.

6.1. Ordinary Shares

6.1.1. The Ordinary Shares will be entitled, subject to the relevant decisions of distribution, repayment, liquidation, repurchase or redemption being passed, to all profits, premium, reserves or other available distributable amounts of the Company, other than as the case may be, on a relevant Class Event or a Class Distribution, an amount equal to the aggregate (relevant) Class Rights.

6.2. Class 2013 Shares

6.2.1. Each Class 2013 Share will on a Class 2013 Event entitle the holder thereof to the Class 2013 Market Value for such Class 2013 Share (less any applicable withholding taxes, if any). The Class 2013 Shares will have no, and do not entitle the holders thereof to, any further or additional economic rights or entitlements in the Company, provided for the avoidance of doubt that (i) the General Meeting may decide on a Class 2013 Distribution at its discretion, and (ii) the foregoing is without prejudice to

(a) any rights a holder of Class 2013 Shares may have towards the transferee of his Class 2013 Shares in case of a Drag Along Transfer; or

(b) the right of a holder of Class 2013 Shares to receive Equivalent Instruments in case of a Reorganisation in replacement of his Class 2013 Shares.

6.2.2. Upon a Class 2013 Event occurring, the Company will, to the extent legally possible, within a period of 210 days from the date of the relevant Class 2013 Event pass the relevant decision to repurchase (and cancel) the Class 2013 Shares for an amount equal to the Class 2013 Market Value (less any applicable withholding taxes, if any). Payment of the Class 2013 Market Value (less any applicable withholding taxes, if any) will thereafter occur within 120 days from the date of the relevant decision.

6.3. Class 2014 Shares

6.3.1. Each Class 2014 Share will on a Class 2014 Event entitle the holder thereof to the Class 2014 Market Value for such Class 2014 Share (less any applicable withholding taxes, if any). The Class 2014 Shares will have no, and do not entitle the holders thereof to, any further or additional economic rights or entitlements in the Company, provided for the avoidance of doubt that (i) the General Meeting may decide on a Class 2014 Distribution at its discretion, and (ii) the foregoing is without prejudice to

(a) any rights a holder of Class 2014 Shares may have towards the transferee of his Class 2014 Shares in case of a Drag Along Transfer; or

(b) the right of a holder of Class 2014 Shares to receive Equivalent Instruments in case of a Reorganisation in replacement of his Class 2014 Shares.

6.3.2. Upon a Class 2014 Event occurring, the Company will, to the extent legally possible, within a period of 210 days from the date of the relevant Class 2014 Event pass the relevant decision to repurchase (and cancel) the Class 2014 Shares for an amount equal to the Class 2014 Market Value (less any applicable withholding taxes, if any). Payment of the Class 2014 Market Value (less any applicable withholding taxes, if any) will thereafter occur within 120 days from the date of the relevant decision.

6.4. Class 2015 Shares

6.4.1. Each Class 2015 Share will on a Class 2015 Event entitle the holder thereof to the Class 2015 Market Value for such Class 2015 Share (less any applicable withholding taxes, if any). The Class 2015 Shares will have no, and do not entitle the holders thereof to, any further or additional economic rights or entitlements in the Company, provided for the avoidance of doubt that (i) the General Meeting may decide on a Class 2015 Distribution at its discretion, and (ii) the foregoing is without prejudice to

(a) any rights a holder of Class 2015 Shares may have towards the transferee of his Class 2015 Shares in case of a Drag Along Transfer; or

(b) the right of a holder of Class 2015 Shares to receive Equivalent Instruments in case of a Reorganisation in replacement of his Class 2015 Shares.

6.4.2. Upon a Class 2015 Event occurring, the Company will, to the extent legally possible, within a period of 210 days from the date of the relevant Class 2015 Event pass the relevant decision to repurchase (and cancel) the Class 2015 Shares for an amount equal to the Class 2015 Market Value (less any applicable withholding taxes, if any). Payment of the Class 2015 Market Value (less any applicable withholding taxes, if any) will thereafter occur within 120 days from the date of the relevant decision.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1. Any restrictions on Transfer of Shares or Interest therein may, unless required by law, be waived (in writing) by Shareholders holding 75% of the issued Share capital.

7.2. Any Transfer of Shares will always be subject to, and will be effective and recognised by the Company, and any inscription of a Transfer of Shares will only be effected if made in compliance with the provisions set out in these Articles.

7.3. Any Transfer of Shares or Interest therein other than by BSA or to BSA will in addition as otherwise set out in these Articles be subject to the relevant provisions of any applicable Arrangement (if any).

7.4. Any Transfer of Shares to non-Shareholders will be subject to the approval of Shareholders representing at least 75% (three-quarters) of the Share capital of the Company.

7.5. Any Transfer of Shares or Interest therein, other than by BSA or to BSA, will be subject to the prior written consent of BSA (without prejudice to the operation of Article 7.3).

7.6. Except as expressly required, permitted, provided for or contemplated by these Articles, no person (other than BSA) will, directly or indirectly, without the prior written consent of BSA:

7.6.1. transfer or otherwise dispose of any of the Shares or any Interest therein or any rights (whether legal or beneficial) attaching to such Shares;

7.6.2. grant any option over any Share or any Interest in a Share; or

7.6.3. create, grant, extend or permit to subsist any Encumbrance over all or any portion of the Shares.

7.7. Drag Along

7.7.1. Change of Control

If one or more shareholders of BSA (the “Indirect Investors”) decide to effect a Change of Control, the Class Shareholders will be bound to accept and are deemed to have accepted an offer from BSA, and BSA will have the irrevocable option, to acquire all of their Class Shares for the Drag Consideration (as referred to in Article 7.7.3) (the “BSA Drag Offer”) within two (2) business days from the receipt of a written notice from BSA stating that BSA exercises its option and makes the BSA Drag Offer.

7.7.2. Company Sale

If BSA decides to effect a Company Sale, the Class Shareholders will be bound to accept and are deemed to have accepted any binding good faith offer from the relevant transferee in the Company Sale for the acquisition of all of their Class Shares (the “Drag Offer”) within two (2) business days from the receipt of a written notice from BSA to accept such Drag Offer (the “Drag Notice”) for the Drag Consideration.

7.7.3. Drag Consideration

In a BSA Drag Offer or a Drag Offer, the consideration for the Class Shares (the “Drag Consideration”) will be equal to the relevant Class Market Value as determined at that time (less, as the case may be, any Class Distributions made with respect to the relevant Class Shares).

7.7.4. If upon the exercise of any acquisition or transfer rights of BSA (including in case of a Leaver situation) or the exercise of any drag along right set forth in Article 7.7, any Shareholder defaults for more than two (2) business days in the delivery of the duly executed transfer or other related documentation as requested by BSA, the transfer of the relevant Shares will occur, become effective and be perfected automatically by written notice by BSA given to the relevant Shareholder and the Company and the Company will register such transfer in its register of shareholders and books and proceed to such publications as required by law.

Art. 8. Reorganisation. On a Reorganisation, holders of Class Shares, if their Class Shares are not to be maintained within such Reorganisation (through the cancellation, transfer, contribution thereof or through any other means), will be entitled to receive Equivalent Instruments in lieu of their Class Shares and the Company (or the Group) will be entitled to replace the Class Shares with Equivalent Instruments.

Art. 9. Leavers - Repurchase and Cancellation. After an Executive has become a Leaver and has forfeited his/her rights (or, for the avoidance of doubt, has forfeited his/her rights otherwise and been treated as a Leaver), the relevant BSA Leaver Shares (as determined by BSA pursuant to the BSA Schedule) or the relevant Class Leaver Shares, respectively, will be repurchased and immediately (subject to corporate and other procedures) cancelled for zero consideration.

Art. 10. Management of the Company.

10.1. The Company is managed by one or several managers who may but need not be Shareholders. In the case of more than one manager, the managers constitute a Board of Managers (conseil de gérance) appointed as a collegiate body by the General Meeting. If the Company has a sole manager, such sole manager will have all power, duties and rights of the Board of Managers and any references herein to the Board of Managers will apply to the sole manager *mutatis mutandis*.

10.2. Managers may be appointed and removed from office by a simple majority decision of the General Meeting, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

Art. 11. Board of Managers Proceedings.

11.1. The Board may elect a chairman and one or more vice chairman.

11.2. Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call or other similar means of communication only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the Board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

11.3. Meetings of the Board of Managers will be convened by the chairman of the Board or any vice chairman or any two Board members. Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given (by courier, mail, fax or e-mail) to the managers five (5) business days at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period is reduced to twenty four (24) hours and the nature and the motives of the emergency will be mentioned in the notice. The prior notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication or if all managers are present or represented at the relevant meeting. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

11.4. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the Board of Managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company in office (including by way of representation).

11.5. The Board of Managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile, e-mail-pdf or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Board minutes and resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 12. Management Powers, Binding signature.

12.1. The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles to the General Meeting (or, as the case may be, BSA) will be within the competence of the Board of Managers. Vis-à-vis third parties the Board of Managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles to the General Meeting or as may be provided herein.

12.2. The Company will be bound by the sole signature of any of the managers.

12.3. In any event the Company will validly be bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers have been delegated by the Board of Managers or by any one of the managers (including by way of representation).

Art. 13. Liability of Managers. The manager(s) will not be held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company will be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words “claim”, “action”, “suit” or “proceeding” will apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words “liability” and “expenses” will include, without limitation, attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification will be provided to any manager or officer:

13.1. against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

13.2. with respect to any matter as to which he has been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

13.3. in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers.

The rights of indemnification herein provided will be severable, will not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, will continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and will inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein will affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article will be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 14. Shareholder voting rights. Each Shareholder may take part in collective decisions. Each Shareholder has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any General Meeting through a special proxy.

Art. 15. Shareholder Meetings.

15.1. Decisions by Shareholders will be passed in such form as is prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including (to the extent provided for by law) meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing Shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another and the participation in a meeting by these means will be equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) will represent the entire body of Shareholders of the Company.

15.2. General meetings may be convened by giving at least eight (8) days' prior written notice to all Shareholders to the address inscribed in the register of Shareholders by mail or courier services at their addresses inscribed in the register of Shareholders, or by fax or e-mail-pdf. Each General Meeting will be held on such date, at such time and at such location in Luxembourg as will be determined by the Board or the Shareholder(s) convening such General Meeting, as the case may be, and stated in the written notice of the General Meeting. The convening notice will be sent to all Shareholders. A General Meeting may be held without giving notice provided that all Shareholders are present or duly represented by proxy at the General Meeting so convened.

15.3. In the case of written resolutions, the text of such resolutions will be sent to the Shareholders by mail or courier services at their addresses inscribed in the register of Shareholders or by fax or e-mail-pdf. The resolutions will become effective upon the approval of the majority as provided for by law and/or the present Articles for collective decisions (or subject to the satisfaction of the relevant majority and quorum requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time.

15.4. Resolutions of the General Meeting will be passed by the favourable vote of a simple majority of the Shares in issue, unless applicable law or these Articles provide for a qualified majority.

Art. 16. Accounting Year. The accounting year begins on 1 January of each year and ends on 31 December of the same year save for the first accounting year which will commence on the day of incorporation and end on 31 December 2013.

Art. 17. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts will be drawn up by the Board of Managers.

The financial statements will be at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company.

Art. 18. Distributions.

18.1. Out of the net profit five percent (5%) will be placed into a legal reserve account. This deduction will cease to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

18.2. The balance may be distributed to the Shareholders of one or more Classes upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions hereof. The General Meeting may further decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed net profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves (including any share premium) but (without double-counting) decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

18.3. The available share premium and any other available reserve account may be distributed to Shareholders of any Class upon decision of a General Meeting passed in accordance with the provisions of Articles 5.3 and 5.4. The General Meeting of Shareholders may also decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

18.4. Distributions may be made on Shares of one or the other Class(es) independently and in particular distributions (in any way including distribution or repayment of premium, other capital reserves, repurchase or otherwise) may be made on the Ordinary Shares only without any obligation to make a pro rata or other distribution to the other Class(es) of Shares or giving any entitlement or rights to any other Class(es) of Shares unless expressly provided herein with respect to the economic entitlement of a Class of Shares.

18.5. The General Meeting may, at its discretion, resolve to make one or more Class Distributions (subject to the terms thereof).

Art. 19. Dissolution. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who will be appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting will be paid to the holders of Shares in the Company in accordance with the provisions of these Articles.

Art. 20. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company will exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. Definitions. Capitalised terms used herein as defined terms will have the following meanings:

Arrangement	any (relevant) holder or like arrangement or agreement as may from time to time exist between Shareholders and/ or holders of Interests in Shares of the Company, provided that BSA and the Company are parties thereto;
Articles	the present articles of incorporation of the Company as amended from time to time;
Board of Managers or Board	the board of managers (conseil de gérance) of the Company;
BSA	Belron S.A. (RCS Luxembourg B71.639) and any successor thereof (as determined by BSA);
BSA Leaver 2013 Shares	the number of Class 2013 Shares held by BSA in respect of an Executive for which the Executive was invited to subscribe (through a nominee) but did not subscribe and where the Executive has become a Leaver;
BSA Leaver 2014 Shares	the number of Class 2014 Shares held by BSA in respect of an Executive for which the Executive was invited to subscribe (through a nominee) but did not subscribe and where the Executive has become a Leaver;

BSA Leaver 2015 Shares	the number of Class 2015 Shares held by BSA in respect of an Executive for which the Executive was invited to subscribe (through a nominee) but did not subscribe and where the Executive has become a Leaver;
BSA Leaver Shares	(i) with respect to the Class 2013 Shares, the BSA Leaver 2013 Shares; and (ii) with respect to the Class 2014 Shares, the BSA Leaver 2014 Shares; and (iii) with respect to the Class 2015 Shares, the BSA Leaver 2015 Shares;
BSA Schedule	(i) with respect to the Class 2013 Shares, a schedule held by BSA recording the total number of Class 2013 Shares which were offered for subscription (through a nominee) to Executives but for which such Executives did not subscribe; and (ii) with respect to the Class 2014 Shares, a schedule held by BSA recording the total number of Class 2014 Shares which were offered for subscription (through a nominee) to Executives but for which such Executives did not subscribe; (iii) with respect to the Class 2015 Shares, a schedule held by BSA recording the total number of Class 2015 Shares which were offered for subscription (through a nominee) to Executives but for which such Executives did not subscribe;
Capital Value	any contribution to the issued share capital, share premium, or any other capital or reserve contributions made to BSA directly or indirectly and including by way of waiver or otherwise;
Change of Control	the change of control of BSA through the sale of more than 50% of all the ordinary shares of BSA by one or more of the shareholders of BSA (in one or more transactions), or the acquisition (in one or more transactions) made in any way of more than 50% of all ordinary shares of BSA other than by one or more of the shareholders of BSA (other than in a Reorganisation);
Class	each class of shares of the Company, currently the classes of Ordinary Shares, the Class 2013 Shares, the Class 2014 Shares and the Class 2015 Shares;
Class 2013 3Y Anniversary	31 December 2015;
Class 2014 3Y Anniversary	31 December 2016;
Class 2015 3Y Anniversary	31 December 2017;
Class 2013 Anniversary	31 December 2013 and 31 December 2014;
Class 2014 Anniversary	31 December 2014 and 31 December 2015;
Class 2015 Anniversary	31 December 2015 and 31 December 2016;
Class 2013 Compound Hurdle	an amount equal to: (a) EUR 1,552,000,000 plus an amount equal to 6.5% per annum (365/366 days) thereon, compounding annually on each Class 2013 Anniversary; (b) less any Ordinary Share Return made by BSA in any way since the date of issue of the Class 2013 Shares; (c) plus any Capital Value contributed (directly or indirectly) to BSA since the date of issue of the Class 2013 Shares;
Class 2014 Compound Hurdle	an amount equal to: (a) EUR 1,637,000,000 plus an amount equal to 6.5% per annum (365/366 days) thereon, compounding annually on each Class 2014 Anniversary; (b) less any Ordinary Share Return made by BSA in any way since the date of issue of the Class 2014 Shares; (c) plus any Capital Value contributed (directly or indirectly) to BSA since the date of issue of the Class 2014 Shares;
Class 2015 Compound Hurdle	an amount equal to: (a) EUR 1,347,000,000 plus an amount equal to 6.5% per annum (365/366 days) thereon, compounding annually on each Class 2015 Anniversary; (b) less any Ordinary Share Return made by BSA in any way since the date of issue of the Class 2015 Shares; (c) plus any Capital Value contributed (directly or indirectly) to BSA since the date of issue of the Class 2015 Shares;
Class 2013 Distribution	a distribution declared by the General Meeting with respect to the Class 2013 Shares (at its entire discretion) provided that the Class 2013 Hurdle is met at the time of such distribution, and that the aggregate amount of all Class 2013 Distributions may in no event be higher than the sum resulting from the multiplication of the Class 2013 Hurdle Market Value by the number of Class 2013 Shares in issue at the given time;
Class 2014 Distribution	a distribution declared by the General Meeting with respect to the Class 2014 Shares (at its entire discretion) provided that the Class 2014 Hurdle is met at the time of

	such distribution, and that the aggregate amount of all Class 2014 Distributions may in no event be higher than the sum resulting from the multiplication of the Class 2014 Hurdle Market Value by the number of Class 2014 Shares in issue at the given time;
Class 2015 Distribution	a distribution declared by the General Meeting with respect to the Class 2015 Shares (at its entire discretion) provided that the Class 2015 Hurdle is met at the time of such distribution, and that the aggregate amount of all Class 2015 Distributions may in no event be higher than the sum resulting from the multiplication of the Class 2015 Hurdle Market Value by the number of Class 2015 Shares in issue at the given time;
Class 2013 Equity Value	8.5 x EBITDA minus Debt;
Class 2014 Equity Value	8.5 x EBITDA minus Debt;
Class 2015 Equity Value	8.5 x EBITDA minus Debt;
Class 2013 Event	with respect to the Class 2013 Shares, the earlier of: (a) the Class 2013 3Y Anniversary; and (b) a Liquidation;
Class 2014 Event	with respect to the Class 2014 Shares, the earlier of: (a) the Class 2014 3Y Anniversary; and (b) a Liquidation;
Class 2015 Event	with respect to the Class 2015 Shares, the earlier of: (a) the Class 2015 3Y Anniversary; and (b) a Liquidation;
Class 2013 Hurdle	an amount equal to: (a) EUR 1,875,000,000; (b) less any Ordinary Share Return made by BSA in any way since the date of issue of the Class 2013 Shares; (c) plus any Capital Value contributed (directly or indirectly) to BSA since the date of issue of the Class 2013 Shares;
Class 2014 Hurdle	an amount equal to: (a) EUR 1,978,000,000; (b) less any Ordinary Share Return made by BSA in any way since the date of issue of the Class 2014 Shares; (c) plus any Capital Value contributed (directly or indirectly) to BSA since the date of issue of the Class 2014 Shares;
Class 2015 Hurdle	an amount equal to: (a) EUR 1,627,000,000; (b) less any Ordinary Share Return made by BSA in any way since the date of issue of the Class 2015 Shares; (c) plus any Capital Value contributed (directly or indirectly) to BSA since the date of issue of the Class 2015 Shares;
Class 2013 Hurdle Market Value	with respect to a Class 2013 Share: $((\text{Class 2013 Participation Percentage} \times (\text{Class 2013 Equity Value} - \text{Class 2013 Hurdle})) - \text{Leaver 2013 Shares Market Value attributable to Leaver 2013 Shares}) \times (1 / \text{Total number of Class 2013 Shares in issue});$
Class 2014 Hurdle Market Value	with respect to a Class 2014 Share: $((\text{Class 2014 Participation Percentage} \times (\text{Class 2014 Equity Value} - \text{Class 2014 Hurdle})) - \text{Leaver 2014 Shares Market Value attributable to Leaver 2014 Shares}) \times (1 / \text{Total number of Class 2014 Shares in issue});$
Class 2015 Hurdle Market Value	with respect to a Class 2015 Share: $((\text{Class 2015 Participation Percentage} \times (\text{Class 2015 Equity Value} - \text{Class 2015 Hurdle})) - \text{Leaver 2015 Shares Market Value attributable to Leaver 2015 Shares}) \times (1 / \text{Total number of Class 2015 Shares in issue});$
Class 2013 Leaver Shares	the number of Class 2013 Shares allocated to an Executive who elected to subscribe for Class 2013 Shares (through a nominee) and who has become a Leaver;
Class 2014 Leaver Shares	the number of Class 2014 Shares allocated to an Executive who elected to subscribe for Class 2014 Shares (through a nominee) and who has become a Leaver;
Class 2015 Leaver Shares	the number of Class 2015 Shares allocated to an Executive who elected to subscribe for Class 2015 Shares (through a nominee) and who has become a Leaver;
Class 2013 Market Value	with respect to a Class 2013 Share:

	(a) the higher of (i) the Class 2013 Minimum Entitlement and (ii) the Class 2013 Hurdle Market Value;
	(b) less any Class 2013 Distributions;
Class 2014 Market Value	with respect to a Class 2014 Share: (a) the higher of (i) the Class 2014 Minimum Entitlement and (ii) the Class 2014 Hurdle Market Value;
	(b) less any Class 2014 Distributions;
Class 2015 Market Value	with respect to a Class 2015 Share: (a) the higher of (i) the Class 2015 Minimum Entitlement and (ii) the Class 2015 Hurdle Market Value;
	(b) less any Class 2015 Distributions;
Class 2013 Minimum Entitlement	an amount equal to 0.2% of the nominal value of a Class 2013 Share for each financial year such Class 2013 Share has been in issue at the given time (less, as the case may be, any Class 2013 Minimum Entitlement previously distributed with respect to such Class 2013 Share, including as part of a Class 2013 Distribution);
Class 2014 Minimum Entitlement	an amount equal to 0.2% of the nominal value of a Class 2014 Share for each financial year such Class 2014 Share has been in issue at the given time (less, as the case may be, any Class 2014 Minimum Entitlement previously distributed with respect to such Class 2014 Share, including as part of a Class 2014 Distribution);
Class 2015 Minimum Entitlement	an amount equal to 0.2% of the nominal value of a Class 2015 Share for each financial year such Class 2015 Share has been in issue at the given time (less, as the case may be, any Class 2015 Minimum Entitlement previously distributed with respect to such Class 2015 Share, including as part of a Class 2015 Distribution);
Class 2013 Participation Percentage	3.09 %;
Class 2014 Participation Percentage	3.09 %;
Class 2015 Participation Percentage	3.09 %;
Class 2013 Right	the Class 2013 Market Value (per Class 2013 Share);
Class 2014 Right	the Class 2014 Market Value (per Class 2014 Share);
Class 2015 Right	the Class 2015 Market Value (per Class 2015 Share);
Class 2013 Shares	the shares of Class 2013 of the Company with such rights and obligations as set forth in these Articles;
Class 2014 Shares	the shares of Class 2014 of the Company with such rights and obligations as set forth in these Articles;
Class 2015 Shares	the shares of Class 2015 of the Company with such rights and obligations as set forth in these Articles;
Class Distribution	(i) with respect to the Class 2013 Shares, a Class 2013 Distribution; (ii) with respect to the Class 2014 Shares, a Class 2014 Distribution; and (iii) with respect to the Class 2015 Shares, a Class 2015 Distribution;
Class Event	(i) with respect to the Class 2013 Shares, the Class 2013 Event; (ii) with respect to the Class 2014 Shares, the Class 2014 Event; and (iii) with respect to the Class 2015 Shares, the Class 2015 Event;
Class Hurdle Market Value	(i) with respect to the Class 2013 Shares, the Class 2013 Hurdle Market Value; (ii) with respect to the Class 2014 Shares, the Class 2014 Hurdle Market Value; and (iii) with respect to the Class 2015 Shares, the Class 2015 Hurdle Market Value;
Class Leaver Shares	(i) with respect to the Class 2013 Shares, the Class 2013 Leaver Shares; (ii) with respect to the Class 2014 Shares, the Class 2014 Leaver Shares; and (iii) with respect to the Class 2015 Shares, the Class 2015 Leaver Shares;
Class Market Value	(i) with respect to the Class 2013 Shares, the Class 2013 Market Value; (ii) with respect to the Class 2014 Shares, the Class 2014 Market Value; and (iii) with respect to the Class 2015 Shares, the Class 2015 Market Value;
Class Right	(i) with respect to the Class 2013 Shares, the Class 2013 Right; (ii) with respect to the Class 2014 Shares, the Class 2014 Right; and (iii) with respect to the Class 2015 Shares, the Class 2015 Right;
Class Shareholders	the holders of Class Shares other than BSA;
Class Shares	(i) the Class 2013 Shares; and/or, as applicable, (ii) the Class 2014 Shares; and/or, as applicable, (iii) the Class 2015 Shares;
Company Sale	the sale (in one or more transactions) by BSA of more than 50% of the Ordinary Shares of the Company other than to another Group Company in a Reorganisation;

Debt	the net debt as set forth or derived from the audited annual consolidated accounts of BSA for the financial year ended prior to (or on) the date of determination);
Drag Along Transfer	the transfer of Class Shares in application of the exercise of the drag along right under Article 7.7;
EBITDA	the earnings for continuing operations before interest, tax, depreciation and amortisation as set forth in or derived from the audited annual consolidated accounts of BSA for the financial year ended prior to (or on) the date of determination, adjusted so as to exclude any accruals in relation to employee long term incentive plans;
Encumbrance	(a) any mortgage, pledge, lien, charge (whether legal or equitable, fixed or floating), grant of security interest or other encumbrance securing an obligation of any person; and (b) any other type of preferential arrangement (including title transfer or retention, sale and leaseback or sale and purchase arrangements), option or any other third party right;
Equivalent Instruments	shares, other securities, instruments or rights issued by the Company or any other Group company giving the holder thereof substantially the same rights as the applicable Class Shares previously held by such holder;
Executive	an employee or consultant of a Group Company;
General Meeting	the general meeting of Shareholders of the Company (or, as the case may be permitted under Luxembourg company law, written resolution in lieu of a meeting);
Group	BSA and any Subsidiary from time to time of BSA (including the Company) and “Group Company” will be construed accordingly;
Interest	any interest (including beneficial or other), right or entitlement (including beneficial or other);
Leaver	(i) with respect to the Class 2013 Shares, a Leaver 2013; (ii) with respect to the Class 2014 Shares, a Leaver 2014; and (iii) with respect to the Class 2015 Shares, a Leaver 2015;
Leaver 2013	an Executive whose employment or consultancy with a Group Company ends for any reason whatsoever at any time during the period from 1 January 2013 to 31 December 2015 (whether ended by the applicable person or the applicable Group Company) or is treated like a Leaver pursuant to an applicable Arrangement;
Leaver 2014	an Executive whose employment or consultancy with a Group Company ends for any reason whatsoever at any time during the period from 1 January 2014 to 31 December 2016 (whether ended by the applicable person or the applicable Group Company) or is treated like a Leaver pursuant to an applicable Arrangement;
Leaver 2015	an Executive whose employment or consultancy with a Group Company ends for any reason whatsoever at any time during the period from 1 January 2015 to 31 December 2017 (whether ended by the applicable person or the applicable Group Company) or is treated like a Leaver pursuant to an applicable Arrangement;
Leaver 2013 Shares	Class 2013 Leaver Shares or BSA Leaver 2013 Shares;
Leaver 2014 Shares	Class 2014 Leaver Shares or BSA Leaver 2014 Shares;
Leaver 2015 Shares	Class 2015 Leaver Shares or BSA Leaver 2015 Shares;
Leaver 2013 Shares Market Value	the market value of the applicable Leaver 2013 Shares at the time of Repurchase and Cancellation, to be determined in accordance with the following formula: $((\text{Class 2013 Participation Percentage} \times (\text{Class 2013 Equity Value at the time of Repurchase and Cancellation} - \text{Class 2013 Compound Hurdle at the time of Repurchase and Cancellation})) - \text{Leaver 2013 Shares Market Value attributable to any Leaver 2013 Shares previously subject to Repurchase and Cancellation}) \times (\text{total number of Leaver 2013 Shares subject to applicable Repurchase and Cancellation} / \text{total number of Class 2013 Shares in issue at the time of Repurchase and Cancellation});$
Leaver 2014 Shares Market Value	the market value of the applicable Leaver 2014 Shares at the time of Repurchase and Cancellation, to be determined in accordance with the following formula: $((\text{Class 2014 Participation Percentage} \times (\text{Class 2014 Equity Value at the time of Repurchase and Cancellation} - \text{Class 2014 Compound Hurdle at the time of Repurchase and Cancellation})) - \text{Leaver 2014 Shares Market Value attributable to any Leaver 2014 Shares as at the previous year ending 31 December}) \times (\text{total$

	number of Leaver 2014 Shares subject to applicable Repurchase and Cancellation / total number of Class 2014 Shares in issue as at the previous year ending 31 December);
Leaver 2015 Shares Market Value	the market value of the applicable Leaver 2015 Shares at the time of Repurchase and Cancellation, to be determined in accordance with the following formula: ((Class 2015 Participation Percentage x (Class 2015 Equity Value at the time of Repurchase and Cancellation - Class 2015 Compound Hurdle at the time of Repurchase and Cancellation)) – Leaver 2015 Shares Market Value attributable to any Leaver 2015 Shares as at the previous year ending 31 December) X (total number of Leaver 2015 Shares subject to applicable Repurchase and Cancellation / total number of Class 2015 Shares in issue as at the previous year ending 31 December);
Leaver Shares	(i) with respect to the Class 2013 Shares, the Leaver 2013 Shares; (ii) with respect to the Class 2014 Shares, the Leaver 2014 Shares; and (iii) with respect to the Class 2015 Shares, the Leaver 2015 Shares;
Liquidation	the liquidation and dissolution of the Company other than for purposes of a Reorganisation;
Ordinary Share Return	any distribution made with respect to shares of BSA, by way of dividend, premium or other reserve distribution, share repurchase and/ or capital reduction;
Ordinary Shares	the ordinary shares of the Company with such rights and obligations as are set forth in these Articles (and excluding, for the avoidance of doubt, the Class 2013 Shares, the Class 2014 Shares and the Class 2015 Shares);
Reorganisation	the corporate, structural or other reorganisation of the Company and/or the Group (including by way of merger, subdivision, liquidation, contribution, solvent amalgamation or reconstruction or otherwise);
Repurchase and Cancellation Shareholder	the repurchase and cancellation in accordance with Article 9; a holder of Shares of the Company as inscribed in the register of shareholders of the Company;
Shares	the shares (parts sociales) of the Company regardless of Class;
Subsidiary	any entity in which BSA holds directly or indirectly more than 50% of the share capital;
Transfer	any disposal, or transfer of one or more Shares or any direct indirect or legal or beneficial right or Interest therein in any manner whatsoever, including by way of a sale, disposal, transfer, pledge, encumbrance of any kind, charge, assignment or otherwise; and to Transfer, Transferring or Transferred, Transferable will be construed accordingly.

Art. 22. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles, the Shareholders refer to the relevant legislation.

There being no further items on the agenda, the Meeting was closed.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed are estimated at EUR 2,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée») de Belron International S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B177.493, constituée le 16 mai 2013 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1302 du 3 juin 2013. Les statuts de la Société

ont été modifiés pour la dernière fois le 19 juin 2014 suivant acte reçu du notaire soussigné et publié au Mémorial le 2 juillet 2014 sous le numéro 1700.

L'Assemblée a été présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

A été nommé comme secrétaire et scrutateur Me Laurent Constant, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et scrutateur ainsi que le notaire soussigné. Ladite liste restera attachée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

2. Il appert de la liste de présence que la totalité du capital social de la Société ainsi que tous les associés sont représentés à la présente Assemblée, de sorte que celle-ci est régulièrement constituée et peut statuer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

(i) Annulation, conformément à l'Article 9 des statuts constitutifs de la Société, de soixante-huit mille neuf cent (68.900) Parts Sociales de Sortant 2013 de BSA, quatre-vingt mille deux cent dix (80.210) Parts Sociales de Sortant de Classe 2013, seize mille deux cent cinquante (16.250) Parts Sociales de Sortant 2014 de BSA et de trente-sept mille cinquante (37.050) Parts Sociales de Classe 2014 (étant un total de cent quarante-neuf mille cent dix (149.110) Parts sociales de Classe 2013 et cinquante-trois mille trois cent (53.300) Parts Sociales de Classe 2014) détenues par Belron S.A. sans contrepartie, réduction consécutive du capital social émis de la Société d'un montant de vingt mille deux cent quarante et un euros (EUR 20.241) à cinquante millions trois cent seize mille vingt-sept euros (EUR 50.316.027) et allocation de ce montant à la prime d'émission librement distribuable, et modification consécutive de l'article 5.1;

(ii) Restructuration du capital social émis de la Société et modification relative des statuts de la Société par:

- la création d'une nouvelle classe de parts sociales, à savoir la «Classe 2015» de parts sociales (la «Classe 2015») et les parts sociales y afférentes, les «Parts Sociales de Classe 2015», et détermination des droits et obligations y afférents tels que stipulés dans les Statuts Modifiés et Refondus visés ci-dessous;

- l'augmentation du capital social émis de la Société à cinquante millions quatre cent soixante-seize mille cinq et treize euros (50.476.013 EUR) par l'émission d'un million cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante (1.599.860) Parts Sociales de Classe 2015 d'une valeur nominale et pour un prix d'émission de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune (soit un prix d'émission agrégé de cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six euros (159.986 EUR) au profit des personnes dans les proportions telles que mentionnées dans le tableau ci-dessous;

- confirmation des souscripteurs de leur souscription aux nouvelles Parts Sociales de Classe 2015 comme suit et confirmation de la réception du paiement du prix total agrégé d'émission en numéraire par la Société:

	Nombre total de Parts Sociales de Classe 2015	Prix d'émission (EUR)
Belron S.A.	550.020	55.002
Belron Limited	1.049.840	104.984
TOTAL	1.599.860	159.986

- la modification et refonte des statuts de la Société dans leur intégralité en tenant compte, entre autres choses, des points ci-dessus et en déterminant notamment les droits économiques attachés aux Parts Sociales de Classe 2015, ainsi que les autres modifications énoncées dans les statuts modifiés et refondus, substantiellement sous la forme annexée aux procurations afférentes à la présente Assemblée (les «Statuts Modifiés et Refondus»).

Après avoir approuvé ce qui précède, l'Assemblée a adopté à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée a décidé d'annuler, conformément à l'Article 9 des statuts de la société, cent quarante-neuf mille cent dix (149.110) Parts Sociales de Classe 2013 (étant soixante-huit mille neuf cent (68.900) Parts Sociales de Sortant 2013 de BSA et quatre-vingt mille deux cent dix (80.210) Parts Sociales de Sortant de Classe 2013) et cinquante-trois mille trois cent (53.300) Parts Sociales de Classe 2014 (étant seize mille deux cent cinquante (16.250) Parts Sociales de Sortant 2014 de BSA et trente-sept mille cinquante (37.050) Parts Sociales de Sortant de Classe 2014) détenues par Belron S.A. sans contrepartie et de réduire en conséquence le capital social émis de la Société d'un montant de vingt mille deux cent quarante et un euros (EUR 20.241) à cinquante million trois cent seize mille et vingt-sept Euros (EUR 50.316.027) et d'allouer ce montant à la prime d'émission librement distribuable. L'Assemblée a décidé de modifier l'article 5.1 comme stipulé dans les statuts constitutifs modifiés et refondus ci-dessous (prenant en compte les résolutions suivantes).

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de restructurer le capital social émis de la Société comme suit.

L'Assemblée a décidé de créer une nouvelle classe de parts sociales, à savoir la «classe 2015» de parts sociales (la «Classe 2015») et les parts sociales y afférentes les «Parts Sociales de Classe 2015», et de déterminer les droits et obligations y afférents tels qu'énoncés dans les Statuts Modifiés et Refondus repris ci-dessous.

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à cinquante millions quatre cent soixante-seize mille et treize euros (50.476.013 EUR) par l'émission d'un million cinq cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante (1.599.860) Parts Sociales de Classe 2015 d'une valeur nominale et pour un prix d'émission de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune (soit un prix d'émission agrégé de cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six euros (159.986 EUR)) au profit des personnes et dans les proportions telles que reflétées ci-dessous:

	Nombre total de Parts Sociales de Classe 2015	Prix d'émission (EUR)
Belron S.A.	550.020	55.002
Belron Limited	1.049.840	104.984
TOTAL	1.599.860	159.986

Dès lors les souscripteurs, représentés par Me Toinon Hoss, prénommée, confirment leur souscription aux nouvelles Parts Sociales de Classe 2015 ainsi émises.

Preuve du paiement en numéraire du prix d'émission des Parts Sociales de Classe 2015 a été montrée au notaire soussigné.

L'Assemblée a ensuite décidé de modifier et refondre les statuts de la Société dans leur intégralité tout en tenant compte, entre autres choses, des points ci-dessus et en déterminant notamment les droits économiques attachés aux Parts Sociales de Classe 2015, ainsi que les autres modifications énoncées dans les statuts modifiés et refondus:

(Les statuts modifiés et refondus sont rédigés en langue anglaise, suivie par une traduction en langue française. En cas de divergences, la version anglaise fera foi)

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les Associés et toutes les personnes qui deviendront par la suite Associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Belron International S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents Statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet.

2.1. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et l'aliénation de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités commerciales, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou de toute autre manière, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, de certificats de dépôt et de tout autre titre ou instrument financier de quelque nature que ce soit, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

2.2. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tout type d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

2.3. La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou de toute sorte de créance ou de valeurs mobilières.

2.4. La Société peut prêter des fonds, y compris et ce de manière non limitative, ceux résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tout titre ou de valeur mobilière de quelque nature que ce soit, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

2.5. La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à toute partie pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement en sa propre faveur ou en faveur de cette entité.

2.6. De manière générale, elle peut prêter assistance de quelque manière que ce soit à toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet social.

2.7. Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale adoptée conformément aux modalités requises en matière de modification des Statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant conformément aux modalités requises en matière de modification des Statuts.

4.2. L'adresse du siège social peut être transférée au sein de la commune par décision du Conseil de Gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

4.3. Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance de toutes les parties intéressées par le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante million quatre cent soixante-seize mille et treize euros (50.476.013 EUR) divisé en cinq cent millions cent vingt-cinq mille (500.125.000) Parts Sociales Ordinaires, en un million quatre cent trente mille trois cent trente (1.430.330) Parts Sociales de Classe 2013, en un million six cent quatre mille neuf cent quarante (1.604.940) Parts Sociales de Classe 2014 et en un million cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante (1,599,860) Parts Sociales de Classe 2015, d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune.

5.2. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts. Des Parts Sociales peuvent être émises (ou rachetées et annulées) dans toute Classe ou nouvelle Classe sans devoir émettre (ou racheter et annuler) des Parts Sociales dans toute autre Classe ou sans devoir respecter un quelconque ratio.

5.3. Toute prime d'émission disponible ou autre réserve en capital sera librement distribuable conformément aux présents Statuts.

5.4. Tout remboursement ou toute distribution de la prime d'émission ou d'autres réserves en capital devra être décidé (e) par une Assemblée Générale tenue devant notaire au Luxembourg et sera soumis(e) aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles requises pour la modification des présents Statuts (y compris en matière d'annulation de parts sociales et de réductions du capital social émis). L'acte notarié sera publié afin de notifier aux tiers intéressés le remboursement ou la distribution de la prime d'émission ou d'autres réserves en capital afin de leur permettre d'exercer tous les droits y afférents qu'ils pourraient avoir (le cas échéant). L'acte notarié devra être publié pendant 60 jours avant que tout paiement à l'(aux) Associé(s) concerné(s) de la prime d'émission ou d'autres réserves en capital ou du montant de la distribution puisse être effectué.

Art. 6. Droits économiques des Parts Sociales.

6.1. Parts Sociales Ordinaires

6.1.1. Les Parts Sociales Ordinaires auront droit, sous réserve que les décisions de distribution, remboursement, liquidation ou rachat pertinentes soient adoptées, à tous les bénéfices, primes, réserves ou autres montants distribuables disponibles de la Société, autres que, le cas échéant, lors d'un Évènement de Classe ou lors d'une Distribution de Classe en question, un montant égal aux Droits de Classe (pertinents) agrégés.

6.2. Parts Sociales de Classe 2013

6.2.1. Lors d'un Évènement de Classe 2013, chaque Part Sociale de Classe 2013 donnera droit à son porteur à la Valeur de Marché de Classe 2013 afférente à cette Part Sociale de Classe 2013 (déduction faite de toutes retenues d'impôts applicables, le cas échéant). Les Parts Sociales de Classe 2013 n'auront, et ne donnent droit à leurs porteurs à, aucun droit ou prétention économique autre ou supplémentaire dans la Société, étant entendu, afin d'éviter tout doute, que (i) l'Assemblée Générale peut décider à sa discrétion d'une Distribution de Classe 2013 et (ii) ce qui précède ne porte pas atteinte

(a) aux droits qu'un porteur de Parts Sociales de Classe 2013 pourrait avoir envers le cessionnaire de ses Parts Sociales de Classe 2013 en cas de Cession Forcée; ou

(b) au droit d'un porteur de Parts Sociales de Classe 2013 de recevoir, en cas de Restructuration, des Instruments Équivalents en remplacement de ses Parts Sociales de Classe 2013.

6.2.2. Lors de la survenance d'un Évènement de Classe 2013, la Société adoptera, dans la mesure où la loi le permet, et ce dans un délai de 210 jours à compter de la date de l'Évènement de Classe 2013, la décision pertinente afin de racheter (et d'annuler) les Parts Sociales de Classe 2013 pour un montant égal à la Valeur de Marché de Classe 2013 (déduction faite de toutes retenues d'impôts applicables, le cas échéant). Le paiement de la Valeur de Marché de Classe 2013 (déduction faite de toutes retenues d'impôts applicables, le cas échéant) aura ensuite lieu dans un délai de 120 jours à compter de la date de la décision en question.

6.3. Parts Sociales de Classe 2014

6.3.1. Lors d'un Évènement de Classe 2014, chaque Part Sociale de Classe 2014 donnera droit à son porteur à la Valeur de Marché de Classe 2014 afférente à cette Part Sociale de Classe 2014 (déduction faite de toutes retenues d'impôts applicables, le cas échéant). Les Parts Sociales de Classe 2014 n'auront, et ne donnent droit à leurs porteurs à, aucun droit ou prétention économique autre ou supplémentaire dans la Société, étant entendu, afin d'éviter tout doute, que (i) l'Assemblée Générale peut décider à sa discrétion d'une Distribution de Classe 2014 et (ii) ce qui précède ne porte pas atteinte

(a) aux droits qu'un porteur de Parts Sociales de Classe 2014 pourrait avoir envers le cessionnaire de ses Parts Sociales de Classe 2014 en cas de Cession Forcée; ou

(b) au droit d'un porteur de Parts Sociales de Classe 2014 de recevoir, en cas de Restructuration, des Instruments Équivalents en remplacement de ses Parts Sociales de Classe 2014.

6.3.2. Lors de la survenance d'un Évènement de Classe 2014, la Société adoptera, dans la mesure où la loi le permet, et ce dans un délai de 210 jours à compter de la date de l'Évènement de Classe 2014, la décision pertinente afin de racheter (et d'annuler) les Parts Sociales de Classe 2014 pour un montant égal à la Valeur de Marché de Classe 2014 (déduction faite de toutes retenues d'impôts applicables, le cas échéant). Le paiement de la Valeur de Marché de Classe 2014 (déduction faite de toutes retenues d'impôts applicables, le cas échéant) aura ensuite lieu dans un délai de 120 jours à compter de la date de la décision en question.

6.4. Parts Sociales de Classe 2015

6.4.1. Lors d'un Évènement de Classe 2015, chaque Part Sociale de Classe 2015 donnera droit à son porteur à la Valeur de Marché de Classe 2015 afférente à cette Part Sociale de Classe 2015 (déduction faite de toutes retenues d'impôts applicables, le cas échéant). Les Parts Sociales de Classe 2015 n'auront, et ne donnent droit à leurs porteurs à, aucun droit ou prétention économique autre ou supplémentaire dans la Société, étant entendu, afin d'éviter tout doute, que (i) l'Assemblée Générale peut décider à sa discrétion d'une Distribution de Classe 2015 et (ii) ce qui précède ne porte pas atteinte

(a) aux droits qu'un porteur de Parts Sociales de Classe 2015 pourrait avoir envers le cessionnaire de ses Parts Sociales de Classe 2015 en cas de Cession Forcée; ou

(b) au droit d'un porteur de Parts Sociales de Classe 2015 de recevoir, en cas de Restructuration, des Instruments Équivalents en remplacement de ses Parts Sociales de Classe 2015.

6.4.2. Lors de la survenance d'un Évènement de Classe 2015, la Société adoptera, dans la mesure où la loi le permet, et ce dans un délai de 210 jours à compter de la date de l'Évènement de Classe 2015, la décision pertinente afin de racheter (et d'annuler) les Parts Sociales de Classe 2015 pour un montant égal à la Valeur de Marché de Classe 2015 (déduction faite de toutes retenues d'impôts applicables, le cas échéant). Le paiement de la Valeur de Marché de Classe 2015 (déduction faite de toutes retenues d'impôts applicables, le cas échéant) aura ensuite lieu dans un délai de 120 jours à compter de la date de la décision en question.

Art. 7. Cession de Parts Sociales.

7.1. Sauf obligation légale, les Associés détenant 75% du capital social émis peuvent renoncer (par écrit) aux restrictions afférentes à la Cession de Parts Sociales ou d'Intérêts y afférents.

7.2. Toute Cession de Parts Sociales sera toujours soumise, et ne sera effective et reconnue par la Société, et toute inscription d'une Cession de Parts Sociales ne sera effectuée que si la cession a été effectuée conformément aux dispositions des présents Statuts.

7.3. Toute Cession de Parts Sociales ou d'Intérêts y afférents n'étant pas effectuée par BSA ou dont BSA n'est pas le cessionnaire, sera en outre soumise aux dispositions pertinentes de tout Accord applicable (le cas échéant), tel qu'indiqué par ailleurs dans les présents Statuts.

7.4. Toute Cession de Parts Sociales à des non-Associés sera soumise à l'accord des Associés représentant au moins 75% (trois-quarts) du capital social de la Société.

7.5. Toute Cession de Parts Sociales ou d'Intérêts y afférents n'étant pas effectuée par BSA ou dont BSA n'est pas le cessionnaire, sera soumise à l'accord préalable écrit de BSA (sans préjudice des dispositions de l'article 7.3.)

7.6. Sauf si les présents Statuts l'exigent, l'autorisent, le prévoient ou l'envisagent expressément, aucune personne (autre que BSA) ne pourra, de manière directe ou indirecte, sans l'accord écrit préalable de BSA:

7.6.1 transférer ou autrement aliéner de Parts Sociales ou d'Intérêts y afférents ou de droits (de propriétaire juridique ou de propriété économique), de quelque nature que ce soit, attachés aux-dites Parts Sociales;

7.6.2 octroyer une option sur toute Part Sociale ou tout Intérêt afférent à une Part Sociale; ou

7.6.3 créer, octroyer, étendre ou permettre que ne subsiste une quelconque Sûreté sur tout ou partie des Parts Sociales.

7.7. Cession Forcée

7.7.1. Changement de Contrôle

Si un ou plusieurs actionnaires de BSA (les «Investisseurs Indirects») décide(nt) d'effectuer un Changement de Contrôle, les Associés de Classe seront dans l'obligation d'accepter et seront réputés avoir accepté l'offre de BSA, et BSA aura l'option irrévocable d'acquiescer toutes leurs Parts Sociales de Classe pour la Contrepartie de Cession Forcée (tel que mentionné à l'article 7.7.3.) (l'«Offre de Cession Forcée de BSA») dans un délai de deux (2) jours ouvrables à compter de la réception d'un avis écrit de la part de BSA indiquant que BSA exerce son option et met en oeuvre l'Offre de Cession Forcée de BSA.

7.7.2. Vente de la Société

Si BSA décide d'effectuer une Vente de la Société, les Associés de Classe seront dans l'obligation d'accepter et seront réputés avoir accepté toute offre contraignante faite de bonne foi par le cessionnaire de la Vente de la Société pertinent pour l'acquisition de toutes leurs Parts Sociales de Classe (l'«Offre de Cession Forcée») dans un délai de deux (2) jours ouvrables à compter de la réception d'un avis écrit de la part de BSA, d'accepter ladite Offre de Cession Forcée (l'«Avis de Cession Forcée») pour la Contrepartie de Cession Forcée.

7.7.3. Contrepartie de Cession Forcée

Lors d'une Offre de Cession Forcée de BSA ou d'une Offre de Cession Forcée, la contrepartie des Parts Sociales de Classe (la «Contrepartie de Cession Forcée») sera égale à la Valeur de Marché de Classe pertinente telle que déterminée au moment de l'offre (déduction faite, le cas échéant, de toute Distribution de Classe faite sur les Parts Sociales de Classe en question).

7.7.4. Dans le cas où, lors de l'exercice de tout droit d'acquisition ou de cession de BSA (y compris dans un cas de Sortant) ou de l'exercice de tout droit de cession forcée tel qu'énoncé à l'article 7.7., un Associé ne remettrait pas, pendant plus de deux (2) jours ouvrables, les documents de cession dûment signés ou autres documents y relatifs tel que demandé par BSA, la cession des Parts Sociales en question aura lieu, deviendra effective et sera rendue opposable de manière automatique par la remise d'un avis écrit par BSA à l'Associé en question et à la Société, et la Société inscrira alors ladite cession dans son registre des associés et ses livres et procédera aux publications requises par la loi.

Art. 8. Restructuration. Lors d'une Restructuration, si des Parts Sociales de Classe ne sont pas maintenues par ladite Restructuration (que ce soit par l'annulation, la cession, l'apport de celles-ci ou par tout autre moyen), les porteurs desdites Parts Sociales de Classe auront le droit de recevoir des Instruments Équivalents en remplacement de leurs Parts Sociales de Classe et la Société (ou le Groupe) aura le droit de remplacer les Parts Sociales de Classe par des Instruments Équivalents.

Art. 9. Sortants - Rachat et Annulation. Dès lors qu'un Cadre est devenu un Sortant et a été déchu de ses droits (ou, afin d'éviter tout doute, a été déchu de ses droits autrement et a alors été traité comme un Sortant), les Parts Sociales de Sortant BSA en question (telles que déterminées par BSA en vertu de l'Annexe BSA) ou les Parts Sociales de Sortant de Classe en question, respectivement, seront rachetées et immédiatement (sous réserve des procédures de la Société et autres) annulées pour une contrepartie nulle.

Art. 10. Gérance de la Société.

10.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un Conseil de Gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'Assemblée Générale. Si la Société a un gérant unique, ce gérant unique aura tous les pouvoirs, toutes les obligations et tous les droits du Conseil de Gérance et toutes références dans les présentes au Conseil de Gérance s'appliqueront mutatis mutandis au gérant unique.

10.2. Les gérants sont nommés et révoqués par l'Assemblée Générale qui statue à la majorité simple et détermine leurs pouvoirs ainsi que la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) à tout moment.

Art. 11. Procédures du Conseil de Gérance.

11.1. Le Conseil de Gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-président(s).

11.2. Chaque gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue sous forme de conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion ou à une réunion physique. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

11.3. Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le président du Conseil ou tout vice-président ou par deux membres du Conseil. Un avis écrit de convocation à toute réunion du Conseil de Gérance doit être donné (par coursier, lettre, télécopie ou e-mail) aux gérants au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas le délai de préavis est réduit à vingt-quatre (24) heures et la nature ainsi que les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation préalable par l'assentiment de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen similaire de communication ou, si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion en question. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

11.4. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement seulement si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises avec l'approbation de la majorité des gérants en fonction de la Société (y compris par voie de représentation).

11.5. Le Conseil de Gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie, e-mail-pdf ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution. Les procès-verbaux et les résolutions du Conseil, y compris celles prises par voie circulaire, pourront être certifiés ou un extrait ce ceux-ci pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Art. 12. Pouvoirs des gérants, signatures autorisées.

12.1. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les activités de la Société et pour autoriser et/ou effectuer tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs

qui n'ont pas été expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale (ou, le cas échéant, BSA) relèveront de la compétence du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a, vis-à-vis des tiers, les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour faire, autoriser ou approuver tous les actes et toutes les opérations afférents à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale ou tel qu'autrement prévu par les présentes.

12.2. La Société sera engagée par la signature individuelle de l'un des gérants.

12.3. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil de Gérance ou par l'un des gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sera(ont) pas personnellement responsable(s) des dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou dirigeant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes les dépenses raisonnablement contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, poursuite ou procédure judiciaire dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en raison de son mandat présent ou passé de gérant ou de dirigeant, ainsi que pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures judiciaires (civiles, pénales, y compris toutes procédures d'appel) actuelles ou éventuelles et les termes «responsabilité» et «dépenses» comprendront, et ce de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à un gérant ou dirigeant:

13.1 en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des obligations découlant de sa fonction;

13.2 dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

13.3 en cas de règlement, à moins que celui-ci n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance.

Les droits à indemnisation prévus dans les présentes seront divisibles, n'affecteront aucun autre droit dont un gérant ou dirigeant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsisteront à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou dirigeant et bénéficieront aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les présentes dispositions n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et dirigeants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure judiciaire de nature telle que mentionnée dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du gérant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation en vertu du présent article.

Art. 14. Droits de vote des Associés. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives. Chaque Associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute Assemblée Générale par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Assemblées des Associés.

15.1. Les décisions des Associés seront prises dans les formes prévues par la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors d'assemblées y compris (dans les limites prescrites par la loi) des assemblées tenues par conférence téléphonique, vidéo conférence ou d'autres moyens de communication permettant aux Associés participant à l'assemblée de s'entendre et de communiquer entre eux et la participation à une assemblée par lesdits moyens équivaudra à une participation en personne à ladite assemblée. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'ensemble des Associés de la Société.

15.2. Les Assemblées Générales peuvent être convoquées par avis écrit envoyé à tous les Associés à leur adresse telle qu'inscrite dans le registre des Associés par lettre ou coursier au moins huit (8) jours avant la date de cette assemblée, ou par télécopie ou e-mail-pdf. Chaque Assemblée Générale se tiendra à la date, l'heure et au lieu au Luxembourg déterminés par le Conseil ou l'(les) Associé(s) convoquant ladite Assemblée Générale, le cas échéant, et indiqués dans l'avis de convocation écrit de l'Assemblée Générale. L'avis de convocation sera envoyé à tous les Associés. Une Assemblée Générale pourra être tenue sans avis de convocation préalable si tous les Associés sont présents ou valablement représentés par procuration à l'Assemblée Générale ainsi convoquée.

15.3. Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions sera envoyé aux Associés par lettre ou coursier à leur adresse telle qu'inscrite dans le registre des Associés ou par télécopie ou e-mail-pdf. Les résolutions prendront effet lors de l'approbation de ces dernières par la majorité telle que prévue par la loi et/ou les présents Statuts en matière de décisions

collectives (ou sous réserve du respect des conditions de quorum et de majorité en question, à la date y précisée). Des résolutions écrites unanimes peuvent être adoptées à tout moment.

15.4. Les résolutions de l'Assemblée Générale seront adoptées par le vote favorable de la majorité simple des Parts Sociales émises, sauf si la loi applicable ou les présents Statuts prévoient une majorité qualifiée.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au terme de l'exercice social, le Conseil de Gérance établira les comptes annuels.

Les états financiers seront à la disposition des Associés au siège social de la Société.

Art. 18. Distributions.

18.1. Il est fait, sur les bénéfices nets, un prélèvement de cinq pour cent (5%) affecté à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse PAGE 43 d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

18.2. Le solde pourra être distribué aux Associés d'une ou plusieurs Classe(s) sur décision d'une Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions des présentes. L'Assemblée Générale peut également décider de déclarer et verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance, faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices nets réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables (y compris toute prime d'émission) mais (sans double compte) diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale.

18.3. La prime d'émission ainsi que toute autre réserve disponible peuvent être distribuées aux Associés de toute Classe sur décision d'une Assemblée Générale adoptée conformément aux dispositions des articles 5.3. et 5.4. L'Assemblée Générale des Associés peut également décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission à la réserve légale.

18.4. Des distributions peuvent être effectuées sur les Parts Sociales de l'une ou l'autre Classe indépendamment et, notamment, des distributions (de quelque manière que ce soit et, notamment, la distribution ou le remboursement de primes, d'autres réserves de capital, le rachat ou autrement) peuvent être effectuées sur les Parts Sociales Ordinaires seulement sans obligation aucune de faire une distribution au pro rata ou toute autre distribution à l'(aux) autre(s) Classe(s) de Parts Sociales ou donner un ou plusieurs droit(s) à une(d') autre(s) Classe(s) de Parts Sociales, sauf disposition contraire expresse des présentes concernant les droits économiques d'une Classe de Parts Sociales.

18.5. L'Assemblée Générale peut, à sa discrétion, décider de faire une ou plusieurs Distribution(s) de Classe (sous réserves des dispositions des présentes).

Art. 19. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, qui seront nommés par l'Assemblée Générale qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Après règlement de l'ensemble des dettes, charges et frais de liquidation, tout solde résultant sera payé aux porteurs de Parts Sociales dans la Société conformément aux dispositions des présents Statuts.

Art. 20. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé détient la totalité des parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales; dans le cas présent, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Définitions. Les termes en majuscule employés dans les présentes comme termes définis auront les significations suivantes:

Accord	tout accord ou toute convention pertinent(e) entre porteurs ou tout accord ou toute convention semblable entre porteurs qui pourrait exister de temps à autre entre les Associés et/ou les porteurs d'Intérêts attachés aux Parts Sociales de la Société, à condition que BSA et la Société y soient parties;
Statuts	les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre;
Conseil de Gérance ou Conseil	le conseil de gérance de la Société;
BSA	Belron S.A. (RCS Luxembourg B71.639) et tout successeur de cette dernière (tel que déterminé par BSA);
Parts Sociales de Sortant 2013 de BSA	le nombre de Parts Sociales de Classe 2013 détenues par BSA en relation avec un Cadre pour lesquelles le Cadre a été invité à souscrire (par l'intermédiaire d'un mandataire) mais auquel le Cadre n'a pas souscrit ainsi que lorsque le Cadre est devenu Sortant;
Parts Sociales de Sortant 2014 de BSA	le nombre de Parts Sociales de Classe 2014 détenues par BSA en relation avec un Cadre pour lesquelles le Cadre a été invité à souscrire (par l'intermédiaire d'un

	mandataire) mais auquel le Cadre n'a pas souscrit ainsi que lorsque le Cadre est devenu Sortant.
Parts Sociales de Sortant 2015 de BSA	le nombre de Parts Sociales de Classe 2015 détenues par BSA en relation avec un Cadre pour lesquelles le Cadre a été invité à souscrire (par l'intermédiaire d'un mandataire) mais auquel le Cadre n'a pas souscrit ainsi que lorsque le Cadre est devenu Sortant.
Parts Sociales de Sortant BSA	(i) concernant les Parts Sociales de Classe 2013, les Parts Sociales de Sortant 2013 de BSA; (ii) concernant les Parts Sociales de Classe 2014, les Parts Sociales de Sortant 2014 de BSA; et (iii) concernant les Parts Sociales de Classe 2015, les Parts Sociales de Sortant 2015 de BSA;
Annexe BSA	(i) concernant les Parts Sociales de Classe 2013, une annexe détenue par BSA enregistrant le nombre total de Parts Sociales de Classe 2013 qui ont été proposées à des fins de souscription (par l'intermédiaire d'un mandataire) à des Cadres mais auxquelles ces Cadres n'ont pas souscrit; (ii) concernant les Parts Sociales de Classe 2014, une annexe détenue par BSA enregistrant le nombre total de Parts Sociales de Classe 2014 qui ont été proposées à des fins de souscription (par l'intermédiaire d'un mandataire) à des Cadres mais auxquelles ces Cadres n'ont pas souscrit; (iii) concernant les Parts Sociales de Classe 2015, une annexe détenue par BSA enregistrant le nombre total de Parts Sociales de Classe 2015 qui ont été proposées à des fins de souscription (par l'intermédiaire d'un mandataire) à des Cadres mais auxquelles ces Cadres n'ont pas souscrit;
Valeur en Capital	tout apport au capital social émis, prime d'émission ou tout autre apport en capital ou à la réserve fait à BSA directement ou indirectement, y compris par renonciation ou autrement;
Changement de Contrôle	le changement de contrôle de BSA par la vente effectuée par un ou plusieurs actionnaires de BSA (en une ou plusieurs opérations) de plus de 50% de la totalité des actions ordinaires de BSA, ou l'acquisition (en une ou plusieurs opérations), effectuée de quelque manière que ce soit et autrement que par un ou plusieurs actionnaires de BSA, de plus de 50% de la totalité des actions ordinaires de BSA (autrement que dans le cadre d'une Restructuration);
Classe	chaque classe de parts sociales de la Société, à savoir actuellement les classes de Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe 2013, les Parts Sociales de Classe 2014 et les Part Sociales de Classe 2015;
Anniversaire 3A de Classe 2013	le 31 décembre 2015;
Anniversaire 3A de Classe 2014	le 31 décembre 2016;
Anniversaire 3A de Classe 2015	le 31 décembre 2017;
Anniversaire de Classe 2013	le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014;
Anniversaire de Classe 2014	le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015;
Anniversaire de Classe 2015	le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016;
Seuil Cumulatif de Classe 2013	un montant égal à: (a) 1.552.000.000 EUR plus un montant égal à 6,5% par an (365/366 jours) sur cette somme, cumulatif annuellement à chaque Anniversaire de Classe 2013; (b) moins tout Rendement des Parts Sociales Ordinaires tiré par BSA de quelque manière que ce soit depuis la date d'émission des Parts Sociales de Classe 2013; (c) plus toute Valeur en Capital apportée (directement ou indirectement) à BSA depuis la date d'émission des Parts Sociales de Classe 2013;
Seuil Cumulatif de Classe 2014	un montant égal à: (a) 1.637.000.000 EUR plus un montant égal à 6,5% par an (365/366 jours) sur cette somme, cumulatif annuellement chaque Anniversaire de Classe (b) moins tout Rendement des Parts Sociales Ordinaires tiré par BSA de quelque manière que ce soit depuis la date d'émission des Parts Sociales de Classe 2014; (c) plus toute Valeur en Capital apportée (directement ou indirectement) à BSA depuis la date d'émission des Parts Sociales de Classe 2014;
Seuil Cumulatif de Classe 2015	un montant égal à: (a) 1.347.000.000 EUR plus un montant égal à 6,5% par an (365/366 jours) sur cette somme, cumulatif annuellement chaque Anniversaire de Classe 2015;

	(b) moins tout Rendement des Parts Sociales Ordinaires tiré par BSA de quelque manière que ce soit depuis la date d'émission des Parts Sociales de Classe 2015;
	(c) plus toute Valeur en Capital apportée (directement ou indirectement) à BSA depuis la date d'émission des Parts Sociales de Classe 2015;
Distribution de Classe 2013	une distribution décidée par l'Assemblée Générale concernant les Parts Sociales de Classe 2013 (à sa seule discrétion) à condition que le Seuil de Classe 2013 soit atteint au moment de ladite distribution, et que le montant total de toutes les Distributions de Classe 2013 ne soit en aucun cas supérieur à la somme résultant de la multiplication de la Valeur de Marché du Seuil de Classe 2013 par le nombre de Parts Sociales de Classe 2013 émises au moment de cette décision;
Distribution de Classe 2014	une distribution décidée par l'Assemblée Générale concernant les Parts Sociales de Classe 2014 (à sa seule discrétion) à condition que le Seuil de Classe 2014 soit atteint au moment de ladite distribution, et que le montant total de toutes les Distributions de Classe 2014 ne soit en aucun cas supérieur à la somme résultant de la multiplication de la Valeur de Marché du Seuil de Classe 2014 par le nombre de Parts Sociales de Classe 2014 émises au moment de cette décision;
Distribution de Classe 2015	une distribution décidée par l'Assemblée Générale concernant les Parts Sociales de Classe 2015 (à sa seule discrétion) à condition que le Seuil de Classe 2015 soit atteint au moment de ladite distribution, et que le montant total de toutes les Distributions de Classe 2015 ne soit en aucun cas supérieur à la somme résultant de la multiplication de la Valeur de Marché du Seuil de Classe 2015 par le nombre de Parts Sociales de Classe 2015 émises au moment de cette décision;
Valeur Nette Réelle de Classe 2013	8,5 x EBITDA moins la Dette;
Valeur Nette Réelle de Classe 2014	8.5 x EBITDA moins la Dette;
Valeur Nette Réelle de Classe 2015	8.5 x EBITDA moins la Dette;
Évènement de Classe 2013	concernant les Parts Sociales de Classe 2013, le premier des évènements suivants: (a) l'Anniversaire 3A de Classe 2013; et (b) une Liquidation;
Évènement de Classe 2014	concernant les Parts Sociales de Classe 2014, le premier des évènements suivants: (a) l'Anniversaire 3A de Classe 2014; et (b) une Liquidation;
Évènement de Classe 2015	concernant les Parts Sociales de Classe 2015, le premier des évènements suivants: (a) l'Anniversaire 3A de Classe 2015; et (b) une Liquidation;
Seuil de Classe 2013	un montant égal à: (a) 1.875.000.000 EUR; (b) moins tout Retour sur Parts Sociales Ordinaires fait par BSA de quelque manière que ce soit depuis la date d'émission des Parts Sociales de Classe 2013; (c) plus toute Valeur en Capital apportée (directement ou indirectement) à BSA depuis la date d'émission des Parts Sociales de Classe 2013;
Seuil de Classe 2014	un montant égal à: a) 1.978.000.000 EUR; b) moins tout Retour sur Parts Sociales Ordinaires fait par BSA de quelque manière que ce soit depuis la date d'émission des Parts Sociales de Classe 2014; c) plus toute Valeur en Capital apportée (directement ou indirectement) à BSA depuis la date d'émission des Parts Sociales de Classe 2014;
Seuil de Classe 2015	un montant égal à: a) 1.627.000.000 EUR; b) moins tout Retour sur Parts Sociales Ordinaires fait par BSA de quelque manière que ce soit depuis la date d'émission des Parts Sociales de Classe 2015; c) plus toute Valeur en Capital apportée (directement ou indirectement) à BSA depuis la date d'émission des Parts Sociales de Classe 2015;
Valeur de Marché du Seuil de Classe 2013	en ce qui concerne une Part Sociale de Classe 2013: ((le Pourcentage de Participation de Classe 2013 x (la Valeur en Capital de Classe 2013 – le Seuil de Classe 2013)) – la Valeur de Marché des Parts Sociales de Sortant 2013 attribuable aux Parts Sociales de Sortant 2013) x (1 / le nombre total de Parts Sociales de Classe 2013 émises);

Valeur de Marché du Seuil de Classe 2014	en ce qui concerne une Part Sociale de Classe 2014: (le Pourcentage de Participation de Classe 2014 x (la Valeur en Capital de Classe 2014 – le Seuil de Classe 2014)) – la Valeur de Marché des Parts Sociales de Sortant 2014 attribuable aux Parts Sociales de Sortant 2014) x (1 / le nombre total de Parts Sociales de Classe 2014 émises);
Valeur de Marché du Seuil de Classe 2015	en ce qui concerne une Part Sociale de Classe 2015: (le Pourcentage de Participation de Classe 2015 x (la Valeur en Capital de Classe 2015 – le Seuil de Classe 2015)) – la Valeur de Marché des Parts Sociales de Sortant 2015 attribuable aux Parts Sociales de Sortant 2015) x (1 / le nombre total de Parts Sociales de Classe 2015 émises);
Parts Sociales de Sortant de Classe 2013	le nombre de Parts Sociales de Classe 2013 allouées à un Cadre qui a choisi de souscrire aux Parts Sociales de Classe 2013 (par l'intermédiaire d'un mandataire) et qui est devenu un Sortant;
Parts Sociales de Sortant de Classe 2014	le nombre de Parts Sociales de Classe 2014 allouées à un Cadre qui a choisi de souscrire aux Parts Sociales de Classe 2014 (par l'intermédiaire d'un mandataire) et qui est devenu un Sortant;
Parts Sociales de Sortant de Classe 2015	le nombre de Parts Sociales de Classe 2015 allouées à un Cadre qui a choisi de souscrire aux Parts Sociales de Classe 2015 (par l'intermédiaire d'un mandataire) et qui est devenu un Sortant;
Valeur de Marché de Classe 2013	en ce qui concerne une Part Sociale de Classe 2013: (a) la valeur la plus grande (i) du Droit Minimum de Classe 2013 et (ii) de la Valeur de Marché du Seuil de Classe 2013; (b) moins toute Distribution de Classe 2013;
Valeur de Marché de Classe 2014	en ce qui concerne une Part Sociale de Classe 2014: (a) la valeur la plus grande (i) du Droit Minimum de Classe 2014 et (ii) de la Valeur de Marché du Seuil de Classe 2014; (b) moins toute Distribution de Classe 2014;
Valeur de Marché de Classe 2015	en ce qui concerne une Part Sociale de Classe 2015: (a) la valeur la plus grande (i) du Droit Minimum de Classe 2015 et (ii) de la Valeur de Marché du Seuil de Classe 2015; (b) moins toute Distribution de Classe 2015;
Droit Minimum de Classe 2013	un montant égal à 0,2% de la valeur nominale d'une Part Sociale de Classe 2013 pour chaque exercice où cette Part Sociale de Classe 2013 a été émise (moins, le cas échéant, tout Droit Minimum de Classe 2013 ayant été préalablement distribué par rapport à cette Part Sociale de Classe 2013, y compris dans le cadre d'une Distribution de Classe 2013);
Droit Minimum de Classe 2014	un montant égal à 0,2% de la valeur nominale d'une Part Sociale de Classe 2014 pour chaque exercice où cette Part Sociale de Classe 2014 a été émise (moins, le cas échéant, tout Droit Minimum de Classe 2014 ayant été préalablement distribué par rapport à cette Part Sociale de Classe 2014, y compris dans le cadre d'une Distribution de Classe 2014);
Droit Minimum de Classe 2015	un montant égal à 0,2% de la valeur nominale d'une Part Sociale de Classe 2015 pour chaque exercice où cette Part Sociale de Classe 2015 a été émise (moins, le cas échéant, tout Droit Minimum de Classe 2015 ayant été préalablement distribué par rapport à cette Part Sociale de Classe 2015, y compris dans le cadre d'une Distribution de Classe 2015);
Pourcentage de Participation de Classe 2013	3,09%;
Pourcentage de Participation de Classe 2014	3,09%;
Pourcentage de Participation de Classe 2015	3,09%;
Droit de Classe 2013	la Valeur de Marché de Classe 2013 (par Part Sociale de Classe 2013);
Droit de Classe 2014	la Valeur de Marché de Classe 2014 (par Part Sociale de Classe 2014);
Droit de Classe 2015	la Valeur de Marché de Classe 2015 (par Part Sociale de Classe 2015);
Parts Sociales de Classe 2013	les parts sociales de Classe 2013 de la Société assorties des droits et obligations tels qu'énoncés dans les présents Statuts;
Parts Sociales de Classe 2014	les parts sociales de Classe 2014 de la Société assorties des droits et obligations tels qu'énoncés dans les présents Statuts;

Parts Sociales de Classe 2015	les parts sociales de Classe 2015 de la Société assorties des droits et obligations tels qu'énoncés dans les présents Statuts;
Distribution de Classe	(i) en ce qui concerne les Parts Sociales de Classe 2013, une Distribution de Classe 2013; (ii) concernant les Parts Sociales de Classe 2014, une Distribution de Classe 2014; et (iii) concernant les Parts Sociales de Classe 2015, une Distribution de Classe 2015;
Évènement de Classe	(i) concernant les Parts Sociales de Classe 2013, l'Évènement de Classe 2013; (ii) concernant les Parts Sociales de Classe 2014, l'Évènement de Classe 2014; et (iii) concernant les Parts Sociales de Classe 2015, l'Évènement de Classe 2015;
Valeur de Marché d'un Seuil de Classe	(i) en ce qui concerne les Parts Sociales de Classe 2013, la Valeur de Marché du Seuil de Classe 2013; (ii) en ce qui concerne les Parts Sociales de Classe 2014, la Valeur de Marché du Seuil de Classe 2014; et (iii) en ce qui concerne les Parts Sociales de Classe 2015, la Valeur de Marché du Seuil de Classe 2015;
Parts Sociales de Sortant de Classe	(i) en ce qui concerne les Parts Sociales de Classe 2013, les Parts Sociales de Sortant de Classe 2013; (ii) en ce qui concerne les Parts Sociales de Classe 2014, les Parts Sociales de Sortant de Classe 2014; et (iii) en ce qui concerne les Parts Sociales de Classe 2015, les Parts Sociales de Sortant de Classe 2015;
Valeur de Marché de Classe	(i) en ce qui concerne les Parts Sociales de Classe 2013, la Valeur de Marché de Classe 2013; (ii) en ce qui concerne les Parts Sociales de Classe 2014, la Valeur de Marché de Classe 2014; et (iii) en ce qui concerne les Parts Sociales de Classe 2015, la Valeur de Marché de Classe 2015;
Droit de Classe	(i) en ce qui concerne les Parts Sociales de Classe 2013, le Droit de Classe 2013; (ii) en ce qui concerne les Parts Sociales de Classe 2014, le Droit de Classe 2014; et (iii) en ce qui concerne les Parts Sociales de Classe 2015, le Droit de Classe 2015;
Associés de Classe	les porteurs de Parts Sociales de Classe autres que BSA;
Parts Sociales de Classe	(i) les Parts Sociales de Classe 2013; et/ou le cas échéant, (ii) les Parts Sociales de Classe 2014; et/ou le cas échéant, (iii) les Parts Sociales de Classe 2015;
Vente de la Société	la vente (en une ou plusieurs opérations) par BSA de plus de 50% des Parts Sociales Ordinaires de la Société autres qu'à une autre Société du Groupe dans le cadre d'une Restructuration;
Dette	la dette nette telle qu'énoncée dans ou découlant des comptes annuels consolidés révisés de BSA pour l'exercice se terminant avant (ou à) la date de détermination;
Cession Forcée	la cession de Parts Sociales de Classe conformément à l'exercice du droit de cession forcée en vertu de l'article 7.7.;
EBITDA	le bénéfice afférent aux activités poursuivies avant intérêts, impôts, dépréciations et amortissements tel qu'énoncé dans ou découlant des comptes annuels consolidés et révisés de BSA pour l'exercice se terminant avant (ou à) la date de détermination, ajusté afin d'exclure toutes les charges relatives aux plans d'intéressement à long terme des employés;
Sûreté	(a) toute hypothèque, tout gage, tout privilège, toute charge (juridique ou économique, fixe ou flottant), octroi de toute sûreté ou équivalent garantissant une obligation de toute personne; et (b) tout autre type d'accord préférentiel (y compris le transfert ou la réserve de propriété, les contrats de cession-bail ou les contrats d'achat et de vente), d'option ou tout autre droit d'un tiers;
Instruments Équivalents	les parts sociales, autres titres, instruments ou droits émis par la Société ou toute autre Société du Groupe qui donnent au porteur de ceux-ci substantiellement les mêmes droits que les Parts Sociales de Classe précédemment détenues par ledit porteur;
Cadre	un employé ou consultant d'une Société du Groupe;
Assemblée Générale	l'assemblée générale des Associés de la Sociétés (ou, dans le cas où la loi luxembourgeoise sur les sociétés le permet, les résolutions écrites en lieu et place d'une assemblée);

Groupe	BSA et toute Filiale de BSA de temps à autre (y compris la Société) et «Société du Groupe» sera interprété en conséquence;
Intérêt	tout intérêt (y compris bénéficiaire ou autre), droit ou prérogative (y compris bénéficiaire ou autre);
Sortant	(i) en ce qui concerne les Parts Sociales de Classe 2013, un Sortant 2013; (ii) en ce qui concerne les Parts Sociales de Classe 2014, un Sortant 2014; et (iii) en ce qui concerne les Parts Sociales de Classe 2015, un Sortant 2015;
Sortant 2013	un Cadre dont le contrat de travail ou de consultant avec une Société du Groupe est rompu (par la personne en question ou la Société du Groupe en question) pour quelque raison que ce soit et ce, à tout moment pendant la période allant du 1 ^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015 ou qui est traité comme Sortant en vertu d'un Accord applicable;
Sortant 2014	un Cadre dont le contrat de travail ou de consultant avec une Société du Groupe est rompu (par la personne en question ou la Société du Groupe en question) pour quelque raison que ce soit et ce, à tout moment pendant la période allant du 1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016 ou qui est traité comme Sortant en vertu d'un Accord applicable;
Sortant 2015	un Cadre dont le contrat de travail ou de consultant avec une Société du Groupe est rompu (par la personne en question ou la Société du Groupe en question) pour quelque raison que ce soit et ce, à tout moment pendant la période allant du 1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017 ou qui est traité comme Sortant en vertu d'un Accord applicable;
Parts Sociales de Sortant 2013	les Parts Sociales de Sortant de Classe 2013 ou les Parts Sociales de Sortant 2013 de BSA;
Parts Sociales de Sortant 2014	les Parts Sociales de Sortant de Classe 2014 ou les Parts Sociales de Sortant 2014 de BSA;
Parts Sociales de Sortant 2015	les Parts Sociales de Sortant de Classe 2015 ou les Parts Sociales de Sortant 2015 de BSA;
Valeur de Marché des Parts Sociales de Sortant 2013	la valeur de marché des Parts Sociales de Sortant 2013 applicables au moment du Rachat et Annulation, et devant être déterminée conformément à la formule suivante: ((Pourcentage de Participation de Classe 2013 x (Valeur en Capital de Classe 2013 au moment du Rachat et Annulation – le Seuil Cumulatif de Classe 2013 au moment du Rachat et Annulation) – la Valeur de Marché des Parts Sociales de Sortant 2013 attribuable à toute Part Sociale de Sortant 2013 ayant précédemment fait l'objet d'un Rachat et Annulation) X (le nombre total du nombre de Parts Sociales de Sortant 2013 faisant l'objet du Rachat et Annulation applicable / le nombre total de Parts Sociales de Classe 2013 émises au moment du Rachat et Annulation));
Valeur de Marché de Parts Sociales de Sortant 2014	la valeur de marché des Parts Sociales de Sortant 2014 applicables au moment du Rachat et Annulation, et devant être déterminée conformément à la formule suivante: ((Pourcentage de Participation de Classe 2014 x (Valeur en Capital de Classe 2014 au moment du Rachat et Annulation – le Seuil Cumulatif de Classe 2014 au moment du Rachat et Annulation) – la Valeur de Marché des Parts Sociales de Sortant 2014 attribuable à toute Part Sociale de Sortant 2014 ayant précédemment fait l'objet d'un Rachat et Annulation) X (le nombre total du nombre de Parts Sociales de Sortant 2014 faisant l'objet du Rachat et Annulation applicable / le nombre total de Parts Sociales de Classe 2014 émises au 31 décembre de l'année précédente));
Valeur de Marché de Parts Sociales de Sortant 2015	la valeur de marché des Parts Sociales de Sortant 2015 applicables au moment du Rachat et Annulation, et devant être déterminée conformément à la formule suivante: ((Pourcentage de Participation de Classe 2015 x (Valeur en Capital de Classe 2015 au moment du Rachat et Annulation – le Seuil Cumulatif de Classe 2015 au moment du Rachat et Annulation) – la Valeur de Marché des Parts Sociales de Sortant 2015 attribuable à toute Part Sociale de Sortant 2015 ayant précédemment fait l'objet d'un Rachat et Annulation) X (le nombre total du nombre de Parts Sociales de Sortant 2015 faisant l'objet du Rachat et Annulation applicable / le nombre total de Parts Sociales de Classe 2015 émises au 31 décembre de l'année précédente));
Parts Sociales de Sortant	(i) en ce qui concerne les Parts Sociales de Classe 2013, les Parts Sociales de Sortant 2013; (ii) en ce qui concerne les Parts Sociales de Classe 2014, les Parts Sociales de Sortant 2014; et (iii) en ce qui concerne les Parts Sociales de Classe 2015, les Parts Sociales de Sortant 2015;
Liquidation	la liquidation et la dissolution de la Société autres que pour les besoins d'une

	Restructuration;
Rendement des Parts Sociales	toute distribution afférente aux parts sociales de BSA, par voie de distribution de dividendes, de prime ou d'autres réserves, de rachat de parts sociales et/ou par
Ordinaires	réduction de capital;
Parts Sociales Ordinaires	les parts sociales de la Société assorties des droits et obligations tels qu'énoncés dans les présents Statuts (et, afin d'éviter tout doute, à l'exclusion des Parts Sociales de Classe 2013, des Parts Sociales de Classe 2014 et des Parts Sociales de Classe 2015);
Restructuration	la restructuration d'entreprise, structurelle ou autre de la Société et/ou du Groupe (y compris par fusion, scission, liquidation, apport, intégration solvable, reconstruction ou autrement);
Rachat et Annulation	le rachat et l'annulation conformément à l'article 9;
Associé	un porteur de Parts Sociales de la Société tel qu'inscrit dans le registre des associés de la Société;
Parts Sociales	les parts sociales de la Société quelle que soit la Classe;
Filiale	toute entité dans laquelle BSA détient directement ou indirectement plus de 50% du capital social;
Cession	toute cession ou transfert d'une ou plusieurs Part(s) Sociale(s) ou de tout droit bénéficiaire ou légal direct ou indirect ou Intérêt en découlant, de quelque manière que ce soit, y compris par la vente, la cession, le transfert, le gage, la sûreté de quelque nature que ce soit, la charge, l'aliénation ou autre; et les termes Cession, Cédant ou Cédé, Cessible seront interprétés en conséquence.

Art. 22. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou lui seront imputés dans le cadre du présent acte, sont estimés à EUR 2.500,-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties aux présentes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les parties comparantes et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: T. HOSS, L. CONSTANT et H. HELINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15766. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Référence de publication: 2015079122/1421.

(150091275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Ixode Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 77.100.

— CLÔTURE DE LA LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 6 novembre 2014, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

IXODE INVESTMENTS SA (RCS B.77.100)

au 560A, rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, dénoncé le 14 septembre 2007,

Ce même jugement a mis les frais à la charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Me Sevinc GUVENCE
Le liquidateur

Référence de publication: 2015080513/16.

(150091842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Livingroom S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2156 Luxembourg, 21, Millegässel.

R.C.S. Luxembourg B 101.224.

—
Extrait des résolutions circulaires des actionnaires prises en date du 22.05.2015

1. Acceptation de la démission de Mme Claudine ZAHLEN en tant qu'administrateur.
2. Acceptation de la démission de Mme Isabelle DICKES en tant que commissaire aux comptes.
3. Beim Besch S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B134563, avec siège social au 21, Millegässel, L-2156 Luxembourg, représenté par M. Philippe FETTES demeurant au 160, rue Pierre Krier, L-1880 Luxembourg, est nommé comme administrateur avec pouvoir de signature B, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.
4. Comserv S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B195591, avec siège social au 54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, est nommée comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 26.05.2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LIVINGROOM S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015080579/21.

(150091713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

KEV Germany Industrieweg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.895.

—
Le bilan de la société au 30 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015080531/12.

(150091906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

KEV Germany MIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 586.250,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.840.

—
Le bilan de la société au 30 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015080532/12.

(150091912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Financière Titania S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 42.229.

I. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 18 juin 2014, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- João Barbuto, avec adresse au 667, Rua Dr. Manuel Maria Tourinho 01236-000 São Paulo, Brésil
- Tania Racy, avec adresse au 197, Rue Adolfo Tabacow, 01453-040 São Paulo, Brésil

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

2. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes d'Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

II. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 12 mai 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- João Barbuto, avec adresse au 667, Rua Dr. Manuel Maria Tourinho 01236-000 São Paulo, Brésil
- Tania Racy, avec adresse au 197, Rue Adolfo Tabacow, 01453-040 São Paulo, Brésil

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

2. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes d'Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015081366/30.

(150093170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

KEV Germany Nikolaistrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 268.050,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 130.842.

Le bilan de la société au 30 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015080533/12.

(150092371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

KEV Germany RESI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 130.843.

Le bilan de la société au 30 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015080534/12.

(150092291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Opacco S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 38.162.

I. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 30 juin 2014, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- João Barbuto, avec adresse au 667, Rua Dr. Manuel Maria Tourinho 01236- 000 São Paulo, Brésil
- Deyse Simão Racy, avec adresse au 217, rua Escócia, 01453-000 São Paulo, Brésil

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

2. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes d'Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

II. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 12 mai 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- João Barbuto, avec adresse au 667, Rua Dr. Manuel Maria Tourinho 01236- 000 São Paulo, Brésil
- Deyse Simão Racy, avec adresse au 217, rua Escócia, 01453-000 São Paulo, Brésil

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

2. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes d'Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015081699/30.

(150093169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

KEV Germany RETAIL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 645.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.836.

Le bilan de la société au 30 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015080535/12.

(150092234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

KEV Germany Spittelmarkt 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.832.

Le bilan de la société au 30 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2015080537/12.

(150091934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Zambon Advance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 89.724.

Extract of the resolutions taken by the shareholders during the Ordinary General Meeting held on June 1st, 2015

Fifth resolution:

The General Meeting decides to renew the mandate of the Directors:

- Mrs. Joanne KING WA LI, A Director
- Mr. Roberto CONSONNI, A Director
- Mr. Mauro SAPONELLI, A Director and chairman of the Board of Directors
- Mrs. Brigitte DENIS, B Director
- Mr. Philippe RICHELLE, B Director

and of the Statutory Auditor:

- H.R.T. Révision S.A., having its registered office at 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen

Until the next Annual General Meeting to be held during the year 2021.

Suit la traduction française:

Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2015

5^{ème} résolution

L'assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs:

- Madame Joanne KING WA LI, Administrateur A
- Monsieur Roberto CONSONNI, Administrateur A
- Monsieur Mauro SAPONELLI, Administrateur A et Président du Conseil d'Administration
- Madame Brigitte DENIS, Administrateur B
- Monsieur Philippe RICHELLE, Administrateur B

et du commissaire aux comptes:

- H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen

Jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021.

Référence de publication: 2015082028/30.

(150093539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

KEV Germany Spittelmarkt 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.830.

Le bilan de la société au 30 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2015080538/12.

(150091929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Canopo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 196.205.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of May.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

QUEENSBERRY HOUSE, a private limited company (société à responsabilité limitée) duly organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under the number B 168.435,

represented by Mr. Massimiliano SELIZIATO, private employee, with professional address at 5, Place du Théâtre, L-1212 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 20th May 2015.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The company QUEENSBERRY HOUSE, prequalified, is the sole shareholder (the Sole Shareholder), holder of the whole corporate capital, of the Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée) existing under the name of «CANOPO», having its registered office at 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under the number B 196.205 (the Company), incorporated before the notary executing, pursuant to a deed dated 27th March 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) corporate units with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and paid up.

III. These facts having been stated, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 987,500.- (nine hundred eighty seven thousand five hundred Euro) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) corporate units with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to one Million Euro (EUR 1,000,000.-), by the issuance of nine hundred eighty seven thousand five hundred (987,500) new corporate units with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights as the already existing corporate units.

Subscription and payment

Thereupon the Sole Shareholder of the Company, namely “QUEENSBERRY HOUSE”, prequalified, duly represented as above stated by Mr. Massimiliano SELIZIATO, prenamed, declares to subscribe all the nine hundred eighty seven thousand five hundred (987,500) new corporate units with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and pay them in cash by a total amount of EUR 987,500.- (nine hundred eighty seven thousand five hundred Euro).

The amount of nine hundred eighty seven thousand five hundred Euro (EUR 987,500.-) is at the free disposal of the Company as proof was given to the undersigned notary by means of a bank certificate.

The undersigned notary states that the conditions of article 26 of the law on commercial companies of 10th August 1915, as subsequently amended, have been fulfilled.

Second resolution

As a consequence of the above, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall be read henceforth as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one Million Euro (EUR 1,000,000.-) consisting of 1,000,000 (one Million) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to add a paragraph to the object clause (purpose) of the Company and to amend consequently article 3.4 of the articles of association of the Company, so that it shall be read as follows:

" **3.4.** The Company may borrow in whatever form. Within the limits of the law of August 10, 1915, the Company may grant to companies in which it has a participating interest and to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees."

The Company may as well, occasionally and for a short period, grant a loan to a company not belonging to the same group, if the operation is performed in the interest of the Company, being understood that the Company shall not perform any operation neither once nor several times, which would involve the Company in any activities which may fall within the banking activity."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this deed is estimated at approximately EUR 2,650.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date above written, at the beginning of this document.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux-mil quinze,

Le vingtième jour du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

QUEENSBERRY HOUSE, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.435,

ici représentée par Monsieur Massimiliano SELIZIATO, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 5, Place du Théâtre, L-1212 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 20 mai 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La société QUEENSBERRY HOUSE est l'associé unique (l'Associé Unique) détentrice de la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existant sous le nom de «CANOPO», ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.205 (la Société), constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 mars 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq-cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq-cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

III. Ceci ayant été établi, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de neuf cent quatre-vingt sept mille cinq-cents euros (EUR 987.500,-) en vue de le porter de son montant actuel de douze mille cinq-cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq-cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission de neuf cent quatre-vingt sept mille cinq-cents (987.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

Alors est intervenu l'Associé Unique de la Société, notamment «QUEENSBERRY HOUSE» préqualifiée, dûment représentée tel que ci-dessus mentionné, par Monsieur Massimiliano SELIZIATO, prénommé, lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à la totalité des neuf cent quatre-vingt sept mille cinq-cents (987.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, qu'il libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de neuf cent quatre-vingt sept mille cinq-cents euros (EUR 987.500,-).

Le montant de neuf cent quatre-vingt sept mille cinq-cents euros (EUR 987.500,-) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, par le biais d'un certificat bancaire.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ont été accomplies.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

" **5.1.** La Société a un capital social d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'ajouter un paragraphe à l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 3.4 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

" **3.4.** Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties..

La Société pourra également, de façon occasionnelle et pour une période de courte durée, accorder un prêt à une société non liée à son groupe, si cette opération est faite dans l'intérêt de la Société, étant entendu que la Société n'effectuera aucune opération, que ce soit isolément ou de façon répétée qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire."

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelques formes que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 2.650,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. À la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. SELIZIATO, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15861. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juin 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015082180/138.

(150094961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

KKH Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.783.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080542/9.

(150092361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

La Joncière Real Estate Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 104.392.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of May.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited company (société anonyme) "La Joncière Real Estate Partners S.A.", with registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, registered with the Trade Register and Companies of Luxembourg section B number 104.392 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-

Joseph WAGNER, then notary residing in Sanem, on November 22nd, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 123 of February 10th, 2005, and whose articles have been amended for the last time on December 10th, 2012 by Maître Jean-Joseph WAGNER, prenamed, published in the Memorial C, Associations, number 479 of February 27th, 2013.

The meeting is chaired by Mrs Anaïs DEYGLUN, notary clerk, residing professionally at 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert.

The chairman appoints as secretary Mrs. Barbara SCHMITT, notary clerk, residing professionally at 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

A) That the sole shareholder represented, the proxy-holder of the represented sole shareholder and the number of shares he hold are indicated on an attendance list. This attendance list, having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the sole shareholder represented and by the members of the bureau and the notary, will remain attached to these minutes to be filed with the formality recording.

Remain annexed to this deed, the proxy of the represented sole shareholder, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary.

B) As a result of the attendance list, the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate, as constituted on the items on the agenda.

C) That this meeting is the following agenda:

1. Transfer of the current registered office of the Company at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect and subsequent modification of the first sentence of the first paragraph of Article 4 of the Articles of Association.

2. Acceptation of the resignation of the current statutory auditor of the Company and discharge.

3. Appointment of "KRD-Services S.à r.l." abbreviated "KRD" having its registered office at 79, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.617) as statutory auditor and determination of the duration of its mandate to six (6) years.

4. Acceptation of the resignation of Mrs. Brigitte DENIS and Philippe RICHELLE as director of the Company and discharge.

5. Appointment of Mr. Jean-Pierre KESY and Mr. Christophe BLONDEAU as directors of the Company and fixing the term of office to six (6) years.

The general meeting discusses the agenda and, after deliberation, unanimously takes the following resolution:

First resolution

The general meeting decides to transfer the current registered office of the Company at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect.

Consequently, the first sentence of the first paragraph of Article 4 will now read as follows:

“ **Art. 4. (first paragraph, first sentence).** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.”

Second resolution

The general meeting acknowledges and accepts the resignation of the current statutory auditor of the Company and grant him full discharge accounts for the execution of its mandate to date.

Third resolution

The general meeting appoints «KRD-Services S.à r.l.» in abbreviated «KRD» having its registered office at 79, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.617) as statutory auditor of the Company.

His mandate will end after the annual general meeting 2021.

Fourth resolution

The general meeting acknowledges and accepts the resignation of the current directors of the Company Mrs. Brigitte DENIS and Mr. Philippe RICHELLE, grant them full discharge accounts for the execution of their mandates to date.

Fifth resolution

The general meeting appoints Mr. Jean-Pierre KESY, residing professionally at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg and Mr. Christophe BLONDEAU, residing professionally at 15, Rue Astrid, L-1143 Luxembourg as directors of the Company.

Their mandates will end after the annual general meeting 2021.

Nothing else being on the agenda, the meeting was adjourned.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, who are known to the notary by their surnames, names, civil status and residence, the appearing parties signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «La Joncière Real Estate Partners S.A.», ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 104.392 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, alors notaire de résidence à Sanem, en date du 22 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 123 du 10 février 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 10 décembre 2012 par Maître Jean-Joseph WAGNER, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 479 du 27 février 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Barbara SCHMITT, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'actionnaire unique représenté, la mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée au présent acte, la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été signée "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social actuel de la Société au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente de la première phrase du premier alinéa de l'article 4 des statuts.

2. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuel de la Société et décharge.

3. Nomination de «KRD-Services S.à r.l.» en abrégé «KRD» ayant son siège social au 79, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.617) en tant que commissaire aux comptes et fixation de la durée de son mandat à six (6) ans.

4. Acceptation de la démission de Brigitte DENIS et Philippe RICHELLE administrateur de la Société et décharge.

5. Nomination de M. Jean-Pierre KESY et de M. Christophe BLONDEAU en tant qu'administrateurs de la Société et fixation de la durée de leurs mandats à six (6) ans.

L'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social actuel de la Société au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

En conséquence, la première phrase du premier alinéa de l'article 4 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. (premier alinéa, première phrase).** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission du commissaire aux comptes actuel de la Société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme «KRD-Services S.à r.l.» en abrégé «KRD» ayant son siège social au 79, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.617) en tant que commissaire aux comptes de la Société. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021

Quatrième résolution

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission des administrateurs Mme Brigitte DENIS et M. Philippe RICHELLE, leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée générale nomme M. Jean-Pierre KESY, demeurant professionnellement au 10 rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg et M. Christophe BLONDEAU, demeurant professionnellement au 15, Rue Astrid, L-1143 Luxembourg, en tant qu'administrateurs de la Société.

Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021 Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros (2.000,- EUR)

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. DEYGLUN, B. SCHMITT, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 28 mai 2015. Relation: DAC/2015/8784. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 04 juin 2015.

Référence de publication: 2015083391/153.

(150096025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

KPI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.001,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.301.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 mai 2015

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Michael Edward Dunn, administrateur de sociétés, de son mandat de gérant de catégorie A avec effet au 31 mai 2015.

L'associé unique décide de nommer Monsieur Andrew Taylor, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à Park Point, 17 High Street Longbridge, Birmingham en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société pour une période illimitée avec effet au 31 mai 2015.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2015080546/16.

(150092280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Starbut SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 159.064.

L'an deux mille quinze, le six mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),
s'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «STARBUT S.A. SPF.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 111/115, Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 159.064, constituée suivant acte notarié en date du 15 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 14 mai 2011 sous le numéro 1005.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis sa création.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Laura MALMONT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Aurore BOURNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric DECKER, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la Société de la commune de Bascharage, vers la Ville de Luxembourg et modification afférente de l'article trois (3), premier alinéa des statuts de la Société.

2.- Fixation de la nouvelle adresse de la Société au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

3.- Mise à jour des statuts afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 28 juillet 2014 à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

4.- Modification du premier alinéa de l'article 8 des statuts.

5.- Modification de l'article 15 des statuts.

6.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois, et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE, de transférer le siège social de la Société de la commune de Bascharage, vers la Ville de Luxembourg et DECIDE concomitamment de fixer sa nouvelle adresse au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert de siège, l'Assemblée DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article TROIS (3) des statuts de la Société pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

Art. 3. (premier alinéa). «Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg).»

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE, d'adapter les statuts de la Société en tenant compte des modifications apportées à la loi du 10 août 1915 par la loi du 28 juillet 2014.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 6 des statuts, lequel aura dès lors la teneur suivante:

Art. 6. «Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.»

Quatrième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article 8 des statuts comme suit:

Art. 8. (premier alinéa). «L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le second mercredi du mois de mai à 08.00 heures.»

Cinquième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article 15 des statuts comme suit:

Art. 15. «L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ces mêmes comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. MALMONT, A. BOURNON, F. DECKER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 mai 2015. Relation: EAC/2015/10724. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015081901/83.

(150093366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Pro Performance SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 132.365.

L'an deux mille quinze, le quinze mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la de la société "PRO PERFORMANCE SICAV-FIS", Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé (numéro d'identité 2007 45 02 076), ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 1, Place de Metz, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 132.365, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 18 septembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 2470 du 31 octobre 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 6 février 2015, publié au Mémorial C numéro 858 du 28 mars 2015.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude BETTENDORFF, employé de banque à la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Lucie LORDONG, employée de banque à la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Frédérique ZIMMERSCHWEITZER, employée de banque à la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Décision de mise en liquidation de PRO PERFORMANCE SICAVFIS.
- 2) Nomination d'un liquidateur.
- 3) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il résulte de la prédite liste de présence que l'intégralité des cinq cent trente (530) actions actuellement émises représentant le total de la valeur Nette d'Inventaire qui s'élève à quarante-neuf mille neuf cent vingt virgule soixante-dix francs suisses (CHF 49.920,70-), sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Jean FELL, expert-comptable, né à Echternach le 9 avril 1956, demeurant professionnellement à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à mille euros (€ 1.000.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, 1, rue Ste Zithe, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BETTENDORFF, LORDONG, ZIMMER-SCHWEITZER, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15810. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 1^{er} juin 2015.

Référence de publication: 2015081756/56.

(150092780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

La Varenne Spécialité Gastronomie Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.

R.C.S. Luxembourg B 186.325.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés du 5 mai 2015

L'assemblée générale a pris acte de la démission de

- Monsieur Thibaut van Hövell tot Westerflie, domicilié à B-1640 Rhode-Saint-Genèse, 4 Avenue de la Paix; et
 - B.F.S.H. Management SCRL, avec siège social à B-1140 Bruxelles, 90 Avenue L. Grosjean, enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0425.267.301;
- en leur qualité de gérants de la société avec effet au 21 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Le gérant

Référence de publication: 2015080549/15.

(150092535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Le Rocher, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 189.362.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} juin 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015080551/11.

(150092135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Jing Tai S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-4742 Pétange, 59, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 94.924.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale du 1^{er} juin 2015

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 1^{er} juin 2015

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

Le solde des avoirs de la société, après déduction de tous frais et dépens, sera réparti entre les actionnaires au prorata de leur participation au capital.

Cinquième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra

Le mandataire

Référence de publication: 2015081494/28.

(150093072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Ries Ingenieurs-Conseils SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-7423 Dondelange, 6, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 176.660.

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de mai.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «RIES INGENIEURS-CONSEILS SA», ayant son siège social à L-6183 Gonderange, 4, rue Hiel, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.660, constituée par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen,

suivant acte reçu le 17 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 972 du 24 avril 2013, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Norbert RIES, demeurant à B-6700 Arlon, 30, avenue du Général Patton.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Paolo CREA, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Norbert RIES, demeurant à B-6700 Arlon, 30, avenue du Général Patton.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que toutes les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (EUR 31,-), représentant l'intégralité du capital social, étant présentes ou représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-6183 Gonderange, 4, rue Hiel à L-7423 Dondelange, 6, route de Luxembourg;
2. Modification subséquente de l'article 2, alinéa 1, des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède;
3. Constatation du changement d'adresse de l'administrateur unique de la Société;
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, cette dernière prend à l'unanimité des voix dans chaque catégorie d'actions les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-6183 Gonderange, 4, rue Hiel à l'adresse suivante: L-7423 Dondelange, 6, route de Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 2, alinéa 1, des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. (alinéa 1). «Le siège social de la société est établi dans la commune de Kehlen.»

Troisième résolution

L'assemblée générale constate le changement d'adresse de l'administrateur unique qui demeure actuellement au B-6700 Arlon, 30, avenue du Général Patton.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société ou qui lui seront imputés en rapport avec sa reclassification du capital social au taux fixe d'enregistrement de la perception fiscale sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Windhof, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. RIES, P. CREA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 28 mai 2015. Relation: DAC/2015/8725. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 29 mars 2015.

Référence de publication: 2015080741/64.

(150091791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Logistis Italia Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 165.024.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015080558/10.

(150092637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Longbow UK Real Estate Debt Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 155.001.

Il est porté à connaissance des tiers, que la société Longbow UK Real Estate Debt Investments II S.à r.l. ne possède pas de délégué à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Munsbach, le 1^{er} juin 2015.

Référence de publication: 2015080559/12.

(150092590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Lothian Partners 27 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 105.530.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Référence de publication: 2015080560/10.

(150092502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Fleet Street Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 112.842.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 20 mai 2015 que

- La démission de Monsieur Livio GAMBARDELLA, gérant de classe B de la Société, a été acceptée avec effet au 20 mai 2015;

1. A été nommé, en tant que gérant de classe B, avec effet au 20 mai 2015 et ce pour une durée indéterminée:

- Madame Agnes CSORGO, née le 27 juillet 1978 à Hatvan (Hongrie), résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Par conséquent, le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

Monsieur Eilif SERCK HANSSSEN, gérant de classe A;

Monsieur Robert W. ZENG, gérant de classe A;

Monsieur Marc CHONG KAN, gérant de classe B;

Madame Agnes CSORGO, gérant de classe B,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015081348/22.

(150093363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Luxembourg Investment Company 54 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.073.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 22 mai 2015:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
Publity Real Estate Opportunity Services, R.C.S. Luxembourg B 187131, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert	12.500
Total	12.500

Luxembourg, le 29.05.2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour Luxembourg Investment Company 54 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015080563/20.

(150091700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Aberdeen Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2b, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.541.

EXTRAIT

Conformément aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 21 mai 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de prendre acte de démission de Claire George de son poste d'administrateur avec effet au 21 mai 2015.

- de nommer en qualité d'administrateur avec effet au 21 mai 2015, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2015, les personnes suivantes:

* M. Neil Dolby, né le 01/05/1966, à Hong Kong, avec adresse professionnelle au Bow Bells House, 1 Bread Street, London EC4M 9HH, Royaume-Uni;

* M. Andrew McCaffery, né le 21/09/1963, à Welwyn Garden City, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au Bow Bells House, 1 Bread Street, London EC4M 9HH, Royaume-Uni;

* M. Christian Howells, né le 27/11/1972, à Church Village, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au Bow Bells House, 1 Bread Street, London EC4M 9HH, Royaume-Uni.

Conformément aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 1^{er} juin 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer en qualité d'administrateur avec effet au 1^{er} juin 2015, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2015, les personnes suivantes:

* M. Lars Granel, né le 24/07/1965, à Högsbo, Suède, avec adresse professionnelle au Sveavägen 25, 111 34 Stockholm, Suède.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Aberdeen Management Services S.A.

Référence de publication: 2015082065/28.

(150094621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Albaach Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 144.791.600,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 177.738.

—
Extrait du Procès-verbal du Conseil de gérance tenue le 29 avril 2015

5. DIVERS

Le Conseil de gérance a constaté que l'adresse de Monsieur Marc Van Begin, représentant permanent de la SPRL Marc Van Begin, gérant de la Société, notée dans le dossier de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, n'est plus correcte.

Le Conseil de gérance demande de déposer au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, l'adresse du siège de la SPRL, soit le 105, Rue de l'Hospice Communal, 1170 Watermael-Boitsfort, Belgique, comme adresse professionnelle de Monsieur Marc Van Begin.

Référence de publication: 2015082072/16.

(150094541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Aktua Asset Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 172.182.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015082070/12.

(150094343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Aberdeen European Balanced Property Fund SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 118.918.

—
EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale du 12 mai 2015, les actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes:

- Renouvellement du mandat de Paul King en leur fonction d'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale se tiendra en 2017.

- Renouvellement du mandat de Ernst & Young en leur fonction de réviseur d'entreprise de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

A titre informatif, veuillez noter que l'administrateur de la Société, Mme Françoise Pfeiffer, réside désormais professionnellement au 3 rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 mai 2015.

Pour Aberdeen Management Services S.A.

Aberdeen Management Services S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2015082064/20.

(150094622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Ad.pwm, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3378 Livange, 1, rue de Turi.
R.C.S. Luxembourg B 179.821.

—
Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales conclu en date du 23 avril 2015, que la société Ad.ip, ayant son siège 1, rue de Turi, L-3378 Livange, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B179826 a cédé:

- Trois mille (3 000) parts sociales de la société à la société Atlantique Vente Support EURL en abrégé (A.V.S.), ayant son siège social au 4b, rue de la Bourdonnais, F-56100 Lorient et inscrite au RCS de Lorient sous le numéro 803 021 617.

Par suite de cette cession, l'actionnariat de la Société sera comme suit:

- Mille cinq cent (1 500) parts sociales détenues par la société Holding Arauat;
- Quatre mille cinq cent (4 500) parts sociales détenues par la société Atlantique Vente Support EURL en abrégé (A.V.S.);
- Six mille cinq cent (6 500) parts sociales détenues par la société Ad.ip.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015082066/17.

(150094389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

2 boulevard Konrad Adenauer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.624.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 18 mai 2015

1^{ère} résolution

L'Associé Unique décide de reclassifier la position de Mr Yves Cheret dans le conseil de gérance de la Société de Gérant A en Gérant B, avec effet immédiat.

2^{ème} résolution

L'Associé Unique décide de nommer la personne suivante en tant que Gérant A de la Société avec effet immédiat, pour une durée indéterminée:

- Mr Patrick Joseph Goulding, né le 24 mai 1963 à Port Lairge, Waterford, Ireland, avec résidence professionnelle au 405 Park Avenue, 4^{ème} étage, 1 0022 New York, Etats-Unis, en tant que Gérant A.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Yves Cheret

Gérant B

Référence de publication: 2015082035/20.

(150092932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

York Global Finance 53 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.363.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique du 17 avril 2015

En date du 17 avril 2015, l'associé unique de la société York Global Finance 53 S.à r.l. a décidé que suite au décès de Monsieur Hiroyuki Rex Sato le 7 mars 2015, le conseil de gérance sera composé de:

- Monsieur Jorrit Crompvoets;
 - Monsieur Christophe Aurand;
 - Monsieur Christian Reyntjens;
 - Monsieur John Fosina;
 - Monsieur Ramon van Heusden;
 - Luxembourg Corporation Company S.A,
- et ceci avec effet au 7 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jorrit Crompvoets

Mandataire

Référence de publication: 2015082026/21.

(150093794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Superfund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 54.921.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire en date du 4 mai 2015

En date du 4 mai 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Madame Gisèle Verheyden, en qualité d'administrateur, avec effet au 31 décembre 2014,
- de ratifier la cooptation de Monsieur Hervé Coussement, en qualité d'administrateur avec effet au 1^{er} janvier 2015, en remplacement de Madame Gisèle Verheyden, démissionnaire,
- de nommer Monsieur Arkadiusz Huzarek, 18 Plac Trzech Kryzy, 00-499 Varsovie, Pologne, en qualité d'administrateur, avec effet au 4 mai 2015 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016,
- de nommer Monsieur Samuel Zbinden, 24 Bahnhofstrasse, 8001 Zürich, Suisse, en qualité d'administrateur avec effet au 4 mai 2015 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016,
- de renouveler les mandats de Monsieur Markus Weigl, de Monsieur René Danzinger et de Monsieur Hervé Coussement en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016,
- de renouveler le mandat de Ernst & Young, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Superfund Sicav

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015080778/24.

(150092463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

**luxracines.lu, luxracines a.s.b.l. (Portail de la Généalogie au Luxembourg), Association sans but lucratif,
(anc. luxracines (Généalogie et Histoire locale au Luxembourg) a.s.b.l.).**

Siège social: L-7214 Bereldange, 19, rue Bellevue.

R.C.S. Luxembourg F 8.005.

—
STATUTS

Art. 1^{er}. Dénomination. L'association est dénommée luxracines a.s.b.l. (Portail de la Généalogie au Luxembourg) en abrégé: luxracines ou luxracines.lu

Art. 2. Siège. Le siège de l'association est établi au 19, rue Bellevue à L-7214 Bereldange et peut être transféré par décision de l'assemblée générale à n'importe quelle localité du pays.

Art. 3. Durée. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet et activités. L'association a pour objet

- la promotion, sous toutes ses formes, de la recherche généalogique et de l'histoire locale du Luxembourg
- la publication des résultats de cette recherche, notamment au moyen de toutes techniques actuelles et futures de l'électronique et de la communication
- l'organisation de journées de généalogie

Art. 5. Membres. L'association est neutre du point de vue politique, idéologique, confessionnel et racial.

Le nombre des membres est illimité et ne peut être inférieur à trois.

Peuvent devenir membres, les personnes physiques et morales qui acceptent l'objet défini à l'article 4 et qui travaillent à la réalisation de ces objectifs.

Le titre de membre est lié au paiement d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

L'assemblée générale peut décerner le titre de membre d'honneur. Il est purement honorifique et n'ouvre aucun droit au sein de l'a.s.b.l.

Art. 6. Démission, exclusion. Peut être considéré comme membre démissionnaire, tout membre qui n'aura pas payé sa cotisation annuelle avant le 31 mars de l'année en cours.

L'exclusion comme membre pourra être prononcée pour des motifs graves, tels que la violation des statuts, actes ou omissions portant gravement atteinte à la considération et aux intérêts de l'association.

Art. 7. Le conseil d'administration. L'association est administrée par trois administrateurs au moins et de onze au plus, nommés parmi ses membres pour le terme de trois ans.

Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

Les candidatures pour le conseil d'administration sont à adresser par courrier ou courriel au secrétariat au moins un jour ouvrable avant la date de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an et à chaque fois qu'un tiers du conseil d'administration au moins en fait la demande.

Les décisions sont prises à la majorité simple des votants. En cas d'égalité des voix du vote, la voix du président sera comptée double.

Les pouvoirs du conseil d'administration sont ceux prévus par la loi et les statuts. L'association est engagée financièrement par la signature du trésorier et du président ou vice-président ou secrétaire.

Art. 8. L'assemblée générale. Elle se réunit sur convocation du conseil d'administration dans le courant du premier trimestre.

Le conseil d'administration fera connaître aux membres au moins quinze jours à l'avance, par courrier électronique, le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de l'assemblée générale.

L'ordre du jour de l'assemblée générale peut être modifié ou complété par courrier électronique jusqu'à huit jours avant la réunion.

A un droit de vote chaque membre qui a payé sa cotisation annuelle.

Des décisions ne peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour fixé, que si l'assemblée générale y consent à la majorité des deux tiers des membres présents et représentés.

Sur proposition d'un tiers des membres, des propositions doivent être portées à l'ordre du jour et faire l'objet de délibérations.

A l'assemblée générale, chaque membre présent peut être porteur de la procuration d'un seul autre membre. Sont seulement valables les procurations datées et signées par le mandant.

L'assemblée générale a notamment dans sa compétence:

- l'approbation des comptes et budgets
- la nomination de deux vérificateurs aux comptes
- entendre le rapport d'activités du conseil d'administration et donner décharge
- procéder aux élections des membres du conseil d'administration
- délibérer de l'orientation et des activités futures de l'association

Art. 9. Cotisations et dons. Le montant et les modalités de la cotisation sont fixés par l'assemblée générale.

Le montant de la cotisation annuelle, qui ne peut dépasser 100 euros, est proposé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale. La cotisation vient à échéance au début de l'année sociale. L'année sociale s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Un membre démissionnaire ne peut pas prétendre à une restitution de sa cotisation et n'a aucun droit sur le patrimoine de l'association.

L'association est habilitée à recevoir des dons en nature et en espèces.

Art. 10. Tenue des comptes. Les comptes sont tenus et réglés sous la responsabilité du trésorier. Chaque mouvement devra être documenté par une facture ou une autre pièce comptable à l'appui. Les livres, les comptes et la caisse feront l'objet d'au moins un contrôle annuel par les vérificateurs aux comptes désignés par l'assemblée générale.

Art. 11. Patrimoine. La différence entre les avoirs et les engagements de l'association constitue son patrimoine qui lui appartient en propre, sans que les membres puissent y faire valoir un droit individuel. L'association s'engage à utiliser le patrimoine pour financer des projets qui sont en concordance avec l'objet de l'association, tels qu'ils sont fixés par les statuts.

Art. 12. Dissolution. En cas de dissolution de l'association, le patrimoine est à verser à une institution, un établissement ou une organisation dont le but est proche de l'objet de l'association.

Art. 13. Renvoi à la loi. Les dispositions de la loi modifiée du vingt-et-un avril mil neuf cent vingt-huit concernant les associations sans but lucratif sont applicables à tous les cas non prévus par les présents statuts.

Référence de publication: 2015080961/78.

(150093247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Only For Dogs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9019 Warken, 49, rue de Burden.

R.C.S. Luxembourg B 168.452.

L'an deux mille quinze, le vingt mai.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Chantal ROLLINGER, salariée, née le 22 juillet 1954 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-9019 Warken, 49 rue de Burden,

représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les suivant:

- Que la société à responsabilité limitée «ONLY FOR DOGS S.à. r.l.», ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 36-38 Grand-rue, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.452, constituée par acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, en date du 18 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 31 mai 2012 sous le numéro 1345. Les statuts ont été modifiés par acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, en date du 7 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 janvier 2013 sous le numéro 202.

- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, en sa qualité d'associée unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Premier résolution

L'associée unique a décidé de transférer la siège social de la société vers L-9019 Warken, 49 rue de Burden et de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le siège de la Société est établi dans la commune d'Ettelbruck.»

Deuxième résolution

L'associée unique a décidé de changer l'objet social de la société et de subséquemment modifier l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet les services de toilettage de chiens, le détartrage dentaire pour animaux, les services de promeneur de chiens et les activités sportives pour chiens.

La société exploite également l'activité d'achat et de vente de nourriture et d'accessoires pour animaux.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une manière générale, la société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, sous réserve d'obtention d'éventuelles autorisations complémentaires nécessaires et prévues par la loi».

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 mai 2015. Relation GAC/2015/4343. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015080684/51.

(150092154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.